

## Actes du colloque

### - Les sports de nature - Quelle gestion pour un développement durable des territoires ?



Montpellier, le 30 Janvier 2008

Organisé par un groupe d'étudiants en Master 2 IEGB  
- Université des Sciences et Techniques Montpellier 2 -



# Sommaire

Remerciements

<b>I. LE PROJET</b>	<b>3</b>
I.1 PRESENTATION.....	3
I.2 L'EQUIPE ORGANISATRICE.....	3
I.3 LE COMITE DE PILOTAGE.....	4
I.4 LES PARTENAIRES .....	5
I.5 LE PUBLIC.....	6
I.6 L'EXPOSITION PHOTOGRAPHIQUE.....	8
<b>II LE THEME</b>	<b>9</b>
II.1 CONTEXTE ET PROBLEMATIQUE.....	9
II.2 LE PROGRAMME OFFICIEL .....	10
<b>III LES ACTES</b>	<b>11</b>
III.1 DISCOURS D'OUVERTURE.....	11
III.2 CONFERENCES.....	11
III.2.1 <i>La gestion environnementale des sports de nature : controverses, acteurs et logique d'action</i> 11	
III.2.2 <i>L'encadrement juridique des sports de nature</i> .....	15
III.2.3 <i>Impacts économiques et territoriaux des sports de nature : mythe ou réalité ?</i> .....	18
III.3 TEMOIGNAGES .....	20
III.3.1 <i>Sports de nature et environnement : Gestion concertée de sites rupestres en Ariège.</i> 20	
III.3.2 <i>La gestion de la plongée sous marine au Parc National de Port-Cros</i> .....	23
III.3.3 <i>Histoire du Canoë Kayak dans les gorges de l'Ardèche</i> .....	25
III.4 1 <sup>ERE</sup> TABLE-RONDE : LA GESTION INTEGREE DES SPORTS DE NATURE COMME SUPPORT DE DEVELOPPEMENT DURABLE DES TERRITOIRES ?.....	29
III.4.1 <i>Intervention de Valérie Horyniecki</i> .....	29
III.4.2 <i>Intervention de Frédéric Certain</i> .....	32
III.4.3 <i>Intervention de Bernard Wouts</i> .....	33
III.4.4 <i>Intervention de Frédéric Bartczak</i> .....	36
III.4.5 <i>Questions et débat</i> .....	39
III.5 2 <sup>E</sup> TABLE-RONDE : QUELS OUTILS POUR SENSIBILISER LES PRATIQUANTS A LA CONNAISSANCE ET LA PROTECTION DES MILIEUX NATURELS ?.....	40
III.5.1 <i>Intervention de Julien Vergne</i> .....	40
III.5.2 <i>Intervention d'Anne-Marie Reboulet</i> .....	40
III.5.3 <i>Intervention de Nathalie Durand</i> .....	42
III.5.4 <i>Intervention de Jean-Paul Salasse</i> .....	46
III.5.5 <i>Questions et débat</i> .....	47
<b>IV CONCLUSION</b>	<b>48</b>
<b>V ANNEXES</b>	<b>49</b>
V.1 ANNEXE 1 : AFFICHE DU COLLOQUE.....	49
V.2 ANNEXE 2 : ARTICLE PARU DANS LA REVUE BIMENSUELLE ALTISSIMO'TS N°6 (DECEMBRE-JANVIER 2008) .....	50
V.3 ANNEXE 3 : LE BUDGET .....	51

# Remerciements

Les actes de ce colloque ne peuvent débuter que par des remerciements, au nom de l'équipe organisatrice, car sans le travail de toutes ces personnes, cet évènement n'aurait pas eu lieu.

Tout d'abord nous tenons à remercier Olivier Thaler, directeur de la formation IEGB, pour la confiance qu'il donne à ses étudiants dans le montage d'un tel projet.

Un grand Merci à tous les membres de notre comité de pilotage pour leur soutien et leurs précieux conseils ; Jean-pierre Mounet pour avoir constitué le Joseph Fourier Crew, Gilles Landrieu pour le temps qu'il a su nous consacrer malgré un planning surchargé, Jean-Dominique Lebreton, éminent écologue, pour sa bonne humeur constante, Arnaud Martin pour ses conseils avisés, Jean-Paul Salasse pour son érudition et sa vision de l'homme dans la nature, Paul Amouroux et Gilbert Romieu pour leur générosité, et dans l'optique d'une future collaboration avec l'Université des Sciences.

C'est d'abord le travail des intervenants qui est au cœur de la réussite de ce colloque. Merci à tous les orateurs pour la qualité de leurs interventions et leur enthousiasme qui a conforté notre motivation, et pour les bons rapports que nous avons entretenus, en particulier Julien Vergne, Thierry Houard, Valérie Horyniecki, Mustapha Moujahid et Jean-Pierre Mounet.

Nos remerciements vont également à Marc Fabre de la DDJS de Lozère, pour sa patience et sa magnifique expo photos.

Nous remercions tous nos partenaires financiers pour l'intérêt qu'ils ont porté à notre projet, et qui a permis la bonne organisation de cet évènement : la DRDJS de Montpellier, Hérault Sport, le Centre d'Ecologie Fonctionnelle et Evolutive, l'Université Montpellier 2, ainsi que la Maif.

Merci à l'équipe d'ARTIO et à tous les bénévoles qui ont aidé à l'organisation, aux prises de notes et aux cafés le jour J.

Organiser un colloque n'est pas une tâche facile. Elle demande beaucoup de temps, d'énergie et d'investissement personnel pour la mise en place de l'évènement, de la recherche de partenaires au dernier détail logistique.

C'est pourquoi, en qualité de chef de projet, je décerne une mention spéciale pour toute l'équipe avec laquelle il a été si facile de travailler tant les personnes étaient investies et motivées : merci à Fannie et Elodie (et Mr webmaster) chefs communication, pour les soirées colloque passées au CR2I, merci à Elodie, chef intervenants, pour ses hors forfaits téléphoniques, merci à Yankélé, chef expo-photos pour sa ténacité jusqu'au jour J, merci à Blandine, chef logistique pour la marquisette, et enfin Stéphane, chef du harem et expert-comptable du colloque, pour avoir supporté la pression féminine.

Fanny Combet, Chef de projet

# I. Le projet

## I.1 Présentation

Ce colloque a été organisé par un groupe de sept étudiants en Master 2 Professionnel « Ingénierie en Ecologie et en Gestion de la Biodiversité », de l'Université des Sciences et Techniques de Montpellier II. Cette spécialité, qui débouche directement sur le marché du travail, forme des ingénieurs écologues de niveau Bac+5 dans les métiers de l'environnement. Il a été porté administrativement par l'association ARTIO, association des étudiants du Master IEGB.

Il s'est tenu le mercredi 30 Janvier 2008 dans l'amphithéâtre Dumontet de l'Université des Sciences et Techniques de Montpellier.

Contact : [colloque.sportnature2008@gmail.com](mailto:colloque.sportnature2008@gmail.com)

Site Internet : <http://colloquesiegb.free.fr/sports&nature/>

## I.2 L'équipe organisatrice



**Photo 1** : L'équipe organisatrice (de haut en bas, de gauche à droite)  
Fannie, Fanny, Yankélé / Elodie S., Blandine, Stéphane, Elodie G.

Fonction	Nom	Contact
Chef de projet & Responsable Comité de pilotage	Fanny Combet	<a href="mailto:fanny_combet@yahoo.fr">fanny_combet@yahoo.fr</a>
Responsable Intervenants	Elodie Gamp	<a href="mailto:e-gamp@wanadoo.fr">e-gamp@wanadoo.fr</a>
Responsable Logistique	Blandine Liron	<a href="mailto:blandine.liron@gmail.com">blandine.liron@gmail.com</a>
Responsable Communication	Fannie Malet	<a href="mailto:fannie.malet@gmail.com">fannie.malet@gmail.com</a>
Responsable Expositions	Yankélé Michiels	<a href="mailto:yankele.michiels@laposte.net">yankele.michiels@laposte.net</a>
Responsable Trésorerie	Stéphane Raboyeau	<a href="mailto:stephane.raboyeau@yahoo.fr">stephane.raboyeau@yahoo.fr</a>
Responsable Communication	Elodie Sanchez	<a href="mailto:elodie.sanchez@gmail.com">elodie.sanchez@gmail.com</a>

## **I.3 Le comité de pilotage**

Nous avons été soutenus par un comité de pilotage brillant constitué d'acteurs dynamiques dans le domaine des sports de nature et de l'environnement. Ils ont participé activement à l'élaboration du projet et nous ont apporté de précieux conseils pour l'organisation de cette journée.

**- Paul Amouroux et Gilbert Romieu**

Référénts régionaux des Directions Régionale et Départementale de la Jeunesse et des Sports (DRDJS) de Montpellier

**- Gilles Landrieu**

Adjoint au directeur des Parcs Nationaux de France

**- Jean-Dominique Lebreton**

Directeur du Centre d'Ecologie Fonctionnelle et Evolutive (CEFE), Directeur de recherche au CNRS, Membre de l'Académie des Sciences

**- Arnaud Martin**

Maître de conférences à l'Université Montpellier 2, Enseignant chercheur au CEFE, Directeur du Master BGAE (Biologie Géologie Agro-ressources Environnement)

**- Jean-Pierre Mounet**

Maître de conférences à l'Université Joseph Fourier, Enseignant chercheur au laboratoire SENS (Sport et ENvironnement Social), Directeur de l'IUP LEST (Loisir, Environnement, Sport, Tourisme)

**- Jean-Paul Salasse**

Directeur des Ecologistes de l'Euzière, Président du GRAINE Languedoc-Roussillon (Groupe Régional Animation Initiation Nature et Environnement)

## I.4 Les partenaires

Plusieurs partenaires ont rapidement porté un grand intérêt à cette initiative. Ils ont apporté leur contribution financière, matérielle, technique ou morale, indispensable à l'organisation de l'évènement (cf. Annexe 3 : le budget).

- La **Direction Régionale et Départementale de la Jeunesse et des Sports de l'Hérault** (DRDJS) s'est fortement impliquée dans la mise en place de l'évènement, par sa contribution financière et sa présence au sein du comité de pilotage. L'exposition photographique a pu être acquise grâce à leur investissement. Un partenariat avec l'Université Montpellier 2 a également été envisagé à la suite du colloque, et sera prochainement mis en place.

Lien : <http://www.jeunesse-sport-languedoc-roussillon.com/index.php>



- L'Association **Hérault Sport**, associée au département de l'Hérault, a soutenu financièrement l'organisation de l'évènement.

Lien : <http://www.heraultsport.fr/>



- Le **Centre d'Ecologie Fonctionnelle et Evolutive** (CEFE) est une unité de recherche du CNRS, qui travaille sur l'évolution des systèmes écologiques et des stratégies pour leur conservation ou leur restauration. Le CEFE s'est impliqué dans l'organisation du colloque par son soutien financier et sa présence au sein du comité de pilotage.

Lien : <http://www.cefe.cnrs.fr/>



- La Mutuelle d'Assurance **MAIF** a apporté une contribution financière à l'évènement.

Lien : <http://www.maif.fr/>



- L'**Université des Sciences et Techniques du Languedoc Montpellier 2** nous a gracieusement fourni le matériel indispensable au déroulement de la journée. Un amphithéâtre et son hall ainsi que le matériel de sonorisation nous ont été prêtés.

Lien : <http://www.univ-montp2.fr/>



- Le **restaurant universitaire le Triolet** nous a accueilli pour le repas du midi.

- L'entreprise **Altissimo**, réseau de salles d'escalade organisant également des sorties en falaise, a publié un article complet sur le colloque dans sa revue bimensuelle Altissimo'ts (cf. Annexe 2) qui a été mise à disposition lors du colloque.

Lien : <http://www.altissimo.fr/>



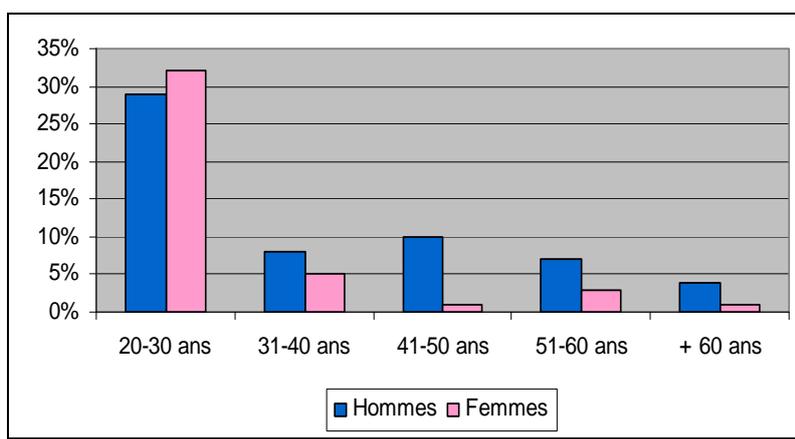
De nombreuses fédérations sportives (FF Randonnée), centres scientifiques (CNRS, INRA), associations sportives et écologistes (ANMP Plongée, Club Alpin Français, Mountain Wilderness), réseaux de professionnels (Pôle ressources national sports de nature : sportsdenature.gouv.fr, Réseau des chercheurs et experts en sports de montagne : sportsnature.org, Réseau TEE), journaux (Midi Libre), télévision (France 3 Région) et radios locales (Divergence Fm), ont apporté leur aide à la communication de l'évènement.

## I.5 Le public

La manifestation était ouverte à tout public et d'entrée libre. Elle était principalement tournée vers les professionnels du secteur des sports de nature (accompagnateurs moyenne montagne, brevets d'état, associations d'écotourisme), décideurs (collectivités territoriales), gestionnaires d'espaces naturels (conservatoires, parcs et réserves, associations), et étudiants en sciences de l'environnement ainsi qu'en sciences du sport.

Un important travail de communication a été réalisé. Il comprend la réalisation d'un site Internet (<http://colloquesiegb.free.fr/sports&nature/>), des invitations postales et par mailing-list, de nombreux communiqués de presse dans les journaux et radios locales, un article complet dans la revue d'escalade Altissimo'ts, la diffusion de l'évènement dans l'agenda de plus de 30 sites Internet spécialisés dans les domaines du sport et de l'environnement, une intervention à France 3 Languedoc- Roussillon et sur la radio locale Divergence FM, et une importante campagne d'affichage.

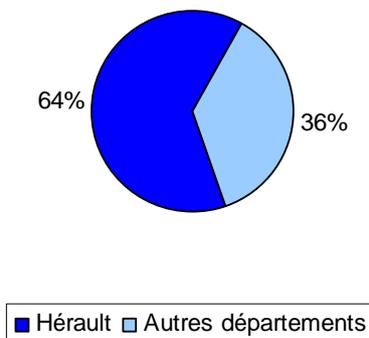
Il a permis de rassembler un grand nombre de personnes. 110 personnes étaient présentes lors de la matinée, et 90 dans l'après-midi. 98 personnes se sont inscrites sur les listes d'évergissement à l'entrée, et ont permis d'établir les statistiques suivantes :



Classes d'âge	Effectifs	
	Hommes	Femmes
20-30 ans	29%	32%
31-40 ans	8%	5%
41-50 ans	10%	1%
51-60 ans	7%	3%
+ 60 ans	4%	1%
<b>Sous-total</b>	<b>58%</b>	<b>42%</b>
<b>Total</b>	<b>100%</b>	

Graphique 1 : Répartition des participants

La répartition hommes / femmes est équilibrée, la majorité des participants ont entre 20 et 30 ans, il s'agit pour la plupart d'étudiants en sciences de l'environnement et sciences du sport. Un grand nombre de professionnels des sports de nature et de gestionnaires d'espaces naturels étaient également présents.

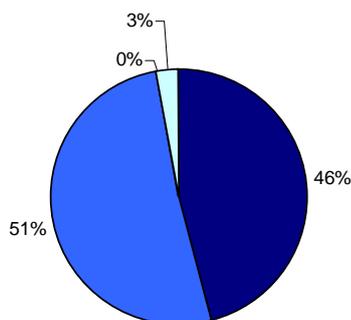


Graphique 2 : Provenance des participants

La majorité des participants étaient originaires du département de l'Hérault, mais un grand nombre de participants sont venus de départements variés, notamment du Gard, de la Lozère, de l'Aude, des Pyrénées Orientales, de l'Aveyron, d'Ardèche, de la Drôme, d'Ariège, et du Val de Marne.

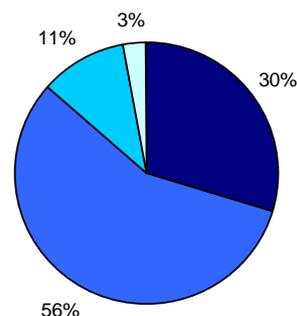
Un questionnaire de satisfaction a été joint avec les programmes de la journée, 40 personnes y ont répondu.

Question 1 : La pertinence des communications de la matinée par rapport au thème de l'évènement



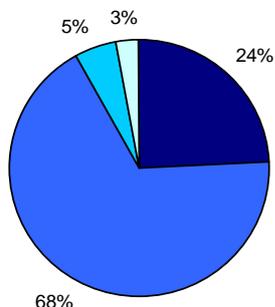
■ Très Satisfaisant ■ Satisfaisant ■ Insuffisant □ Très Insuffisant

Question 2 : Le contenu des conférences-débats de l'après-midi par rapport au thème de l'évènement



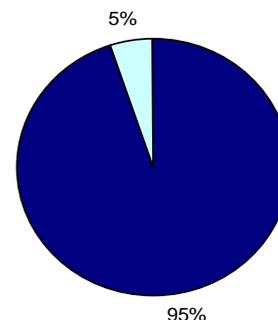
■ Très Satisfaisant ■ Satisfaisant ■ Insuffisant □ Très Insuffisant

Question 3 : La réponse de l'évènement à mes attentes



■ Très Satisfaisant ■ Satisfaisant ■ Insuffisant □ Très Insuffisant

Question 4 : Pensez-vous que les objectifs de la journée ont été atteints ?



■ oui □ non

Dans l'ensemble, les résultats sont positifs. Il y a eu beaucoup de remarques positives dans la partie « commentaires et suggestions », les principales remarques négatives étant les suivantes :

- côté social absent (notamment sport & handicap)
- non respect des horaires au début de l'après-midi
- pas assez de débats entre les intervenants et avec le public lors des tables rondes de l'après-midi.

Le temps imparti pour le repas et pour les présentations de l'après-midi ayant été dépassé, les thèmes des débats n'ont pas pu être développés comme nous l'aurions souhaité. Ces remarques sont donc justifiées et ont été prises en compte.

## I.6 L'exposition photographique

Une exposition de 30 photographies sur le thème des sports de nature, réalisée par le photographe Bruno Calendini, et intitulée « Itinéraire d'un sportif en Lozère », a été présentée pour la première fois par la Direction Départementale de la Jeunesse et des Sports de Lozère et le Comité Départemental du Tourisme de Lozère. Elle était présente dans le hall du bâtiment Dumontet tout au long de la journée, et a été très appréciée.



Photo 2 : l'expo photos

## II Le thème

### II.1 Contexte et problématique

Face au fort développement des sports de nature sur le territoire français depuis plusieurs années, la question primordiale de leurs impacts sur les milieux naturels est soulevée.

Les implications positives de ces activités sont nombreuses dans plusieurs domaines. En effet, au niveau politique, les sports de nature constituent un facteur d'aménagement du territoire et de développement local. Au niveau économique, ils contribuent à la création d'emplois et d'entreprises. Ces pratiques jouent également un rôle dans le domaine social, en tant qu'outil d'intégration et d'éducation à l'environnement et au développement durable.

**Dans ce contexte, comment concilier le maintien et le développement des activités de nature, avec une gestion durable des espaces naturels ?**

Afin de répondre à cette problématique, le colloque s'est déroulé en plusieurs parties. Tout d'abord, il était important de comprendre les raisons socio-économiques de ce développement, ses enjeux positifs et négatifs, et la législation qui encadre actuellement ces sports. Pour cela, des conférences ont été menées par un spécialiste dans chacun des domaines.

Ensuite, trois témoignages de gestionnaires, professionnels, et usagers de différents sports de nature se sont succédés, et ont permis d'apporter une vision concrète des problèmes rencontrés, ainsi que des exemples positifs de gestion concertée. Ils ont également sensibilisé le public aux impacts de leur activité sur les espaces naturels, entraînant une prise de conscience de leurs responsabilités.

Enfin, nous avons pu réfléchir ensemble aux moyens à mettre en oeuvre, pour à la fois permettre le développement des sports de nature, et dans le même temps préserver durablement les milieux naturels, par le biais des conférences-débats qui ont eu lieu l'après-midi. L'accent a été mis sur les échanges d'expérience entre les professionnels des sports de nature, les gestionnaires et les usagers, afin de mettre en évidence les problématiques de conflits d'usage, et la nécessité de concertation dans la gestion intégrée des espaces naturels.

## II.2 Le programme officiel

**Matin** : Présentation du contexte et des difficultés rencontrées, exemples de gestion concertée conciliant développement et respect de l'environnement

8h30 : Accueil

9h00-10h30 : Conférences

« **La gestion environnementale des sports de nature : controverses, acteurs et logique d'action** »

Jean-Pierre Mounet

« **L'encadrement juridique des sports de nature** »

Mustapha Moudjahid

« **Impacts économiques et territoriaux des sports de nature : mythe ou réalité ?** »

Pascal Mao

10h30-11h00 : Pause café

11h00 - 12h30 : Témoignages

« **Sports de nature et environnement : gestion concertée de sites rupestres en Ariège** »

Julien Vergne

« **La gestion des milieux marins face aux pratiques de la plongée dans le Parc National de Port-cros** »

Thierry Houard

« **Le développement du canoë-kayak dans la Réserve Naturelle des Gorges de l'Ardèche** »

Claude Peschier

- 12h30 : Pause déjeuner -

**Après-midi** : Débats sur les moyens à mettre en oeuvre pour la prise en compte de l'environnement et la gestion des différents usages dans le cadre des sports de nature.

14h00 - 15h30 : 1<sup>ère</sup> Table-ronde

« **La gestion intégrée des sports de nature comme support du développement durable des territoires ?** »

Avec Valérie Horyniecki, Frédéric Certain, Bernard Wouts et Frédéric Bartczak

15h30 - 17h00 : 2<sup>ème</sup> Table-ronde :

« **Quels outils pour sensibiliser les pratiquants à la connaissance et la protection des milieux naturels ?** »

Avec Julien Vergne, Anne-Marie Reboulet, Nathalie Durand et Jean-paul Salasse

17h00 : Conclusion et Apéritif de clôture.

Philippe Dagneaux, journaliste scientifique au Midi Libre, est venu animer les débats.

## III Les actes

### III.1 Discours d'ouverture

**Par Fanny Combet, Chef de projet**

Bonjour à tous et bienvenue.

Ce colloque est organisé par un groupe d'étudiants en Master 2 « Ingénierie en Ecologie et en Gestion de la Biodiversité » dont je fais partie. C'est une formation professionnelle dispensée par l'Université Montpellier 2, sous la direction de messieurs Olivier Thaler et Arnaud Martin, et qui a pour but de former des ingénieurs écologues. C'est dans le cadre de cette formation que nous avons été amenés à organiser cet évènement. Cela fait maintenant plusieurs mois que nous travaillons sur ce projet, et l'on espère que ce colloque répondra à la problématique que l'on s'est posé, à savoir quelle gestion apporter à la pratique des sports de nature pour un développement durable des territoires.

Je vous souhaite une bonne journée.

### III.2 Conférences

#### III.2.1 La gestion environnementale des sports de nature : controverses, acteurs et logique d'action

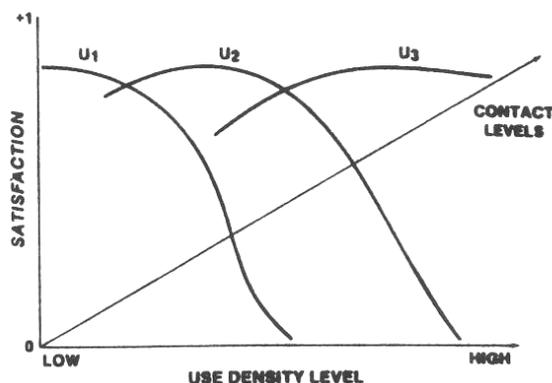


Jean-Pierre Mounet

La gestion environnementale concertée des sports de nature peut être un support de développement durable des territoires. Mais derrière cette gestion, se pose le problème des impacts environnementaux et des conflits d'usage du milieu naturel. En effet, le contexte d'action des sports de nature est très turbulent et complexe. Le mélange d'utilisateurs (chasseurs, agriculteurs, habitants...) entraîne des interactions conflictuelles entre différents

types d'acteurs sportifs et non sportifs (exemple : pêcheurs / kayak, équitation / VTT, mais aussi expert / débutant). On ne peut pas prédire les objectifs, les positionnements des acteurs et leurs stratégies et ce milieu très complexe nécessite donc une analyse organisationnelle et stratégique afin de comprendre les ressorts de l'action organisée.

Les conséquences en termes de conflits et d'interactions avec les milieux sont plus ou moins sensibles selon l'activité, le groupe de pratiquants et le milieu concerné. Dans les années 80, les chercheurs de la *outdoor recreation* ont considéré que plus la densité était élevée, plus les gens étaient insatisfaits de leur activité. En se fondant sur ce genre d'étude, il est possible de distinguer trois grands groupes de pratiquants (*Becker & al, 1980*) :



Becker, Niemann & Gates, 1980

- U1 : pionniers (ne supportent pas la surfréquentation ; se déplacent vers des sites moins fréquentés)
- U2 : démocratisation du sport (supportent des densités plus élevées)
- U3 : massification du sport (supportent les densités élevées et même les recherchent)

Les conséquences sont donc différentes en termes de relations environnementales et sociales.

La mise en évidence des impacts pose problème quant à la validité des études. Certaines études sont intéressantes mais les impacts décrits sont de toute façon prévisibles pour la plupart des naturalistes (exemple sensibilité au dérangement des Chiroptères durant l'hibernation ou la mise bas). La plupart des autres études débouchent sur une incertitude, notamment parce que les résultats restent insuffisants. Il n'y a pas assez de moyens et peu de suivi sur le long terme. Cela aboutit à de nombreuses controverses : c'est-à-dire que la Science est incapable de dicter les comportements acceptables et que ce sont donc ces incertitudes qui structurent en partie les relations sociales.

A l'heure actuelle, on constate un refus général d'une gestion totalement administrative. Les sportifs perçoivent très mal leurs impacts (exemple : exercice sur place de kayakistes dérangeant un couple de Chevaliers guignette nourrissant ses petits, les libéristes qui apprécient parfois mal le comportement des rapaces dérangés en période de nidification). Il y a souvent une incompréhension réciproque entre sportifs et naturalistes. En effet, ces derniers pensent que les sportifs ne font pas d'efforts. De plus, il existe une confusion entre les impacts potentiels (souvent pessimistes) et réels (peu nombreux). Les décisions se font alors par extrapolation, mais les préconisations peuvent parfois être extravagantes (exemple : le ski d'été a des impacts, notamment le long de la trace du téléski et une solution proposée est l'interdiction totale, mais c'est aberrant !).

Pendant longtemps, on a aussi confondu les incertitudes qui nécessitent une précaution, démarche mesurée prenant en compte l'environnement, le social et l'économie), et les risques qui nécessitent une prévention.

Mais que doit-on protéger ?

C'est l'état initial de l'environnement qui définit les perturbations. Mais il est impossible, d'une part, de le définir et, d'autre part, de s'appropriier l'ensemble des informations sur les statuts environnementaux car elles sont trop nombreuses, trop complexes et cela devient décourageant.

Comment sortir de cette coopération conflictuelle ?

Il est possible d'utiliser les CDESI (Commission Départementale des Espaces, Sites et Itinéraires relatifs aux sports de nature et de son Plan : le PDESI) en passant par une gestion concertée.

Comme les impacts sont controversés, on ne peut s'y fier. Il faut passer à des enjeux clairement définis et essayer de les hiérarchiser en fonction de ce qui est avéré et prioritaire. La seule façon de sortir de cette incertitude est de travailler ensemble (par exemple, il faudrait que les naturalistes fassent partager la valeur patrimoniale d'un espace aux sportifs), et d'identifier tous les acteurs impliqués. Il faut mettre tous ces acteurs en réseau et faire de la concertation, pour que les problèmes évoqués soient traduits sous une forme favorable. Cela permet de les rendre compréhensibles et acceptables par tous, et si possible, d'arriver à une solution gagnant-gagnant (cela se fait notamment depuis longtemps par le « marquage » des Parcs naturels régionaux).

Mais il faut être conscient que pour mener une concertation, il est nécessaire d'abandonner, au moins pour le temps de la négociation, une posture autoritaire : Beuret (2006) insiste sur le fait que les interactions doivent être de type horizontal et non vertical.

## Questions et remarques

- *Question du public (représentant de France Nature Environnement) : On constate que certains sites sont « sacrifiés » à la fréquentation, au bénéfice de la protection d'autres sites, or un site trop fréquenté perd souvent de son intérêt pour les usagers. Comment gérer ce problème de fréquentation ?*
  - *JP Mounet : effectivement un site ouvert à la fréquentation peut aboutir à une sur-fréquentation par la suite. Le tourisme solidaire est d'ailleurs parfois responsable du développement d'un tourisme de masse dans des sites naturels à fortes ressources. L'information et la sensibilisation des professionnels ont donc un rôle prépondérant à jouer dans la gestion de la fréquentation.*
- *Remarque du public (représentant de France Nature Environnement) : Face à une demande grandissante, il est important de contrôler tous les sites et de maîtriser les accès le plus tôt possible pour éviter tout problème*
  - *JP. Mounet : Les gens cherchent de nouveaux espaces. Il est donc important de conserver des terrains d'aventure non institutionnalisés pour pouvoir encore se perdre dans la nature sauvage, sinon tout risque de se massifier dans une ressource finie.*

- *Question du public* : vous n'avez pas fait mention des sportifs autonomes dans votre intervention, or nombreux sont les pratiquants autonomes et isolés. Qu'en est-il de la prise en compte de leurs impacts ?
  - *JP. Mounet* : Oui en effet, il est très difficile de les incorporer à une concertation. En général, seuls les porte-parole d'associations sportives prennent part aux concertations, les sportifs autonomes non. C'est un problème de démocratie participative. Les gens se disent que si un problème existe, les associations sportives ou de protection de la nature sont là pour en parler aux autorités et si le problème persiste, ils partent ailleurs.
  
- *Question de Phillipe Dagneaux* : Le rapport Attali préconise la dissolution des départements, qu'en pensez-vous ?
  - *JP. Mounet* : Il est nécessaire de penser en divisions écologiques plutôt qu'en divisions administratives, de gérer en terme de massif, de vallée. Par ailleurs, le médiateur de toute concertation se doit de connaître parfaitement le contexte local, il faut donc une personne compétente localement. Il y a donc deux aspects : cohérence écologique et cohérence participative. Il faut privilégier une approche participative relevant à la fois du global et du local ; il serait parfois même préférable pour définir une politique cohérente d'être plus proche de l'échelle régionale.
  
- *Question du public* : La précaution dont vous avez parlé correspond-elle au principe de précaution selon lequel précaution signifie interdiction ?
  - *JP. Mounet* : Non, justement la précaution est différente de la prévention. Il s'agit d'une démarche mesurée qui, dans une situation d'incertitude, répond aux impératifs des trois "piliers" du développement durable. On ne peut envisager une démarche de précaution qui n'associerait pas tous les acteurs concernés. Il y a souvent confusion sur ce terme, pourtant bien défini, notamment d'un point de vue juridique.

## **Jean Pierre Mounet**

Maître de conférences et enseignant chercheur à l'université Joseph Fourier

Laboratoire Sports et Environnement Social (SENS), Grenoble 1

Directeur de l'IUP Loisir, Environnement, Sport, Tourisme

Contact : [jean-pierre.mounet@ujf-grenoble.fr](mailto:jean-pierre.mounet@ujf-grenoble.fr)

### Bibliographie :

- Beuret J.E. (2006) : La conduite de la concertation, pour la gestion de l'environnement et le partage des ressources. Editions L'Hamartan, Paris, 340 p.
- Becker R.H., Niemann B.J. & Gates W.A. (1980) Displacement of users within a river system : social and environmental trade-offs. In Some recent products of river recreation research. G.T.R. N.C.63 (D4). US Department of Agriculture. Forest Service. North Central Forest Experiment Station. St Paul.
- Mounet J.-P. (2007) : La gestion environnementale des sports de nature : entre laisser-faire, autorité et concertation. Développement Durable et Territoires. Téléchargeable sur <http://developpementdurable.revues.org/document3817.html>

## III.2.2 L'encadrement juridique des sports de nature

Mustapha Moujahid

Un cadre juridique correspond avant tout à des droits et à des fondements juridiques sur lesquels les pratiquants peuvent se baser. « Réglementation » ne rime pas forcément avec « contraintes ». Il est ici important de mieux appréhender le cadre juridique dans lequel s'inscrit l'exercice des sports et loisirs de pleine nature, et de connaître les droits sur lesquels se fondent les pratiques ainsi que les limites qui peuvent y être apportées.

### **Eléments introductifs**

Les sports de pleine nature s'exercent en milieux terrestre, aquatique ou aérien sur des sites aux statuts juridiques variés. Ils regroupent des pratiques diverses dont certaines présentent des risques particuliers pour la sécurité ou peuvent avoir un impact sur l'environnement. Ces considérations sont de nature à justifier une remise en cause de l'accès aux sites et une réglementation des activités.

### **Fondements juridiques des pratiques**

La pratique des sports de nature repose sur un premier principe fondamental : le principe de la liberté d'aller et venir. Il s'agit d'une véritable liberté individuelle et la jurisprudence est souvent amenée à le rappeler (par exemple lorsqu'une mairie interdit l'accès à certains sites par arrêté municipal, c'est une atteinte à ce principe, la décision peut donc être facilement contestée, c'est ce qui est souvent évoqué dans la jurisprudence).

Le contenu de ce principe : la liberté de se rendre sans entrave d'un point à un autre du territoire et de choisir librement le moyen de son déplacement

Sa portée : la liberté individuelle érigée en principe général à valeur constitutionnelle

Son application : le principe englobe la circulation des sportifs dans les espaces naturels.

Le deuxième principe fondamental qui régit les activités sportives de nature est le droit à la pratique sportive (loi sur le sport du 16 juillet 1984, modifiée en 2003).

Son contenu : intérêt général des activités physiques et sportives dont la pratique doit être encouragée

Sa portée : principe général à valeur législative

Son application : les activités physiques et sportives de pleine nature constituent une expression de l'intérêt général.

Enfin la consécration des sports de nature aboutit par la concrétisation d'outils institutionnels et de politiques d'accès, donne une base solide à la pratique des sports de nature.

Contenu : reconnaissance par les textes de la spécificité des sports de nature à travers le titre « espaces, sites et itinéraires relatifs aux sports de nature ».

Portée : disposition de valeur législative (Loi sur le sport du 16 juillet 1984 modifiée).

Application : mise en place d'outils institutionnels (CDESI) et matériels (PDESI), à la charge des départements qui ont pour objectif de préserver le droit d'accès aux sites.

Les sports de nature sont donc aujourd'hui juridiquement reconnus.

## Limites de l'accès aux sites et encadrement des activités

En quoi ces activités peuvent-elle être limitées ?

La remise en cause de l'accès aux sites par le droit de propriété :

Il convient tout d'abord de rappeler que le droit n'est pas là uniquement pour sanctionner et contraindre, mais aussi pour protéger les libertés.

Le droit de propriété privée, également de valeur constitutionnelle, est un droit concurrent de la liberté d'aller et de venir. Le propriétaire d'un site peut en interdire l'accès aux pratiquants, il s'agit d'un droit non absolu. La liberté d'accès aux espaces naturels s'efface donc devant ce droit de propriété qui fait l'objet d'une protection juridique rigoureuse (principe d'inviolabilité) ; on ne peut pas aller chez autrui librement.

Ce droit de propriété effectif se fait par la fermeture de son site ou en le faisant porter aux autres de manière claire et équivoque (par la parole directe, par une clôture ou une signalétique comprenant le terme « interdiction »).

La jurisprudence a été à de nombreuses fois saisies par des contentieux entre propriétaires et pratiquants, mais plusieurs solutions existent pour le propriétaire.

On retrouve ensuite une série de réglementations de ces activités pour des motifs d'ordre public :

La pratique des sports de pleine nature doit alors s'effectuer dans le respect des règles d'ordre public. Ce dernier comprend la sécurité, la salubrité et la tranquillité publique. Les autorités de police administrative compétentes sont fondées à réglementer les activités en vue du maintien de l'ordre public, souvent pour des motifs liés à la sécurité (caractère préventif et non répressif dans ce cas).

Puis, les activités sportives de nature sont également réglementées pour des motifs de protection de l'environnement :

Autrefois uniquement considéré comme une extension de l'ordre public, l'environnement est aujourd'hui un véritable motif de réglementation à part entière :

Le libre accès aux sites doit se concilier avec l'exigence de préservation des espaces naturels. La préoccupation environnementale fonde l'intervention des autorités administratives qui peuvent restreindre l'accès ou réglementer les pratiques. Les principales sources de réglementation sont les lois pour les activités motorisées. Ces dernières font l'objet d'une réglementation particulière et rigoureuse (loi 1991 sur la circulation des véhicules motorisés dans les espaces naturels).

Enfin, une réglementation existe pour des motifs de conciliation des usages :

Les espaces naturels peuvent se situer au carrefour d'intérêts contradictoires, sources de rapports conflictuels (entre des usagers pratiquant une même activité ou des activités différentes, entre un habitant et un pratiquant...). Il appartient là encore aux autorités administratives de faire usage de leur pouvoir de police pour concilier les usages, en veillant à ne pas favoriser un intérêt particulier au détriment d'un autre.

Pour conclure, il convient de préciser que l'action des autorités de police ne remplace jamais la concertation locale en matière de conflits d'usages. La réglementation n'est pas forcément la solution la plus appropriée et ne doit pas être la première réponse à un conflit.

## Questions et Remarques

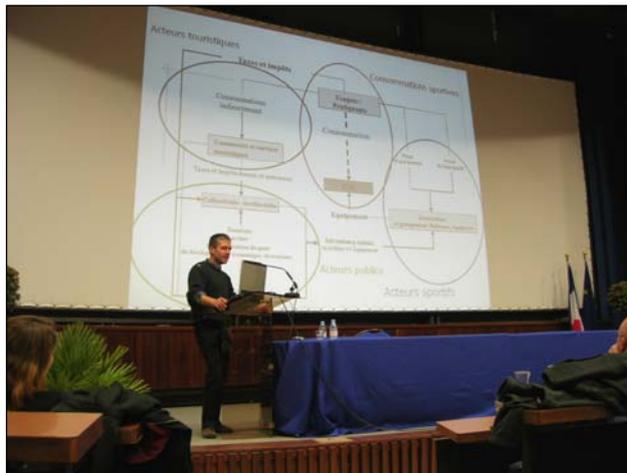
- *Question du public* : Si un propriétaire veut instaurer une activité sportive sur son terrain comment doit-il s'y prendre ?
  - *M. Moujahid* : Cela dépend du statut juridique du site : un site privé est interdit d'accès, un site public peut accueillir une activité sans autorisation préalable, sauf s'il y a regroupement de personnes (question de sécurité).
- *Question de Gilles Landrieu* : Comment s'exerce la responsabilité civile d'un propriétaire en cas d'accident sur sa propriété ?
  - *M. Moujahid* : Il est considéré en droit qu'un propriétaire ne peut ignorer une situation d'insécurité sur son terrain, sa responsabilité est donc en général mise en cause. La responsabilité civile veut dire réparation matérielle de la victime, cela est du ressort des assurances.
- *Remarque du public* : Il est nécessaire de partager un site dans l'espace et dans le temps (différentes heures de la journée, entre les différents pratiquants), c'est la notion de conflits d'usages.
- *Question du public* : Faut-il intégrer les PDIRM (note : Plan Départemental des Itinéraires de Randonnée Motorisée) dans les CDESI ou les faire figurer à part ?
  - *M. Moujahid* : Il faudrait effectivement faire figurer dans les CDESI toutes les personnes fréquentant un site.
  - *Remarque de JP. Mounet* : Les sportifs sont dans PDIRM et les motorisés sont dans PDESI, cela peut donc constituer un obstacle à la concertation.

### Mustapha Moujahid

Chargé d'enseignement en droit  
Université Joseph Fourier, Grenoble 1

Contact : [MoujahidM@sdis74.fr](mailto:MoujahidM@sdis74.fr)

### III.2.3 Impacts économiques et territoriaux des sports de nature : mythe ou réalité ?



Pascal Mao

Le lien entre l'économie et le territoire est important. Il n'y a pas un, mais des impacts/effets : les effets économiques sont nombreux et le circuit économique est complexe. Ce dernier est constitué d'un certain nombre de pôles, d'acteurs (Aubel et Rotillon, 2006).

Les deux principaux impacts observés sont :

- ceux indirectes liés à un marché touristique : consommations indirectes par les pratiquants (par exemple l'hébergement, le commerce...)
- ceux liés à l'aménagement et la gestion (financement public ou auto-financement)

Les acteurs dépassent la sphère de consommation ; un pôle important est constitué par les acteurs sportifs (fédéraux), les commerces et les collectivités territoriales.

Il y a ensuite trois grands flux financiers dans ce marché :

- dépenses indirectes
- flux redistributifs intra-territoriaux (ces flux sont redistribués localement comme les achats, les salaires et les recettes)
- flux redistributifs extra-territoriaux comme les subventions et les aides de l'Etat (exemple pour les chemins de randonnée)

On commence également à mesurer différents impacts sur l'économie du territoire d'accueil :

- des effets réels sur le bien-être de la communauté : matériels ou tangibles / immatériels ou intangibles (les effets matériels et financiers comme les aménagements locaux mais aussi l'augmentation de l'attractivité du territoire)
- pécuniaires

Une activité sportive comporte enfin des effets privés et externes. Les effets privés sont les plaisirs ressentis par le pratiquant lorsqu'il fréquente un site, les effets externes est tout ce qui n'est pas compensé financièrement comme les coûts environnementaux.

C'est la théorie de la base économique qui doit être ici mobilisée pour comprendre les impacts économiques.

Il y a une injection d'argent dans le territoire pour la pratique des sports de nature. Il y a des prestations externes (qui correspondent à une sortie de l'argent du territoire). On retrouve également un effet multiplicateur à l'intérieur du territoire : de l'argent y est re-dépensé par les acteurs locaux avec un effet moteur dans le développement local.

C'est la théorie de la base économique : c'est la capacité d'un territoire à capter de l'argent neuf.

Il faudrait évaluer la place des sports dans l'économie locale mais aussi leur rôle dans le maintien des populations, des commerces locaux (questions sociales, pas uniquement financières)

L'économie n'est qu'un des nombreux enjeux qui entourent les sports de nature : le sport est à l'interface entre de nombreuses disciplines.

Autrefois, la valeur des paysages reposait sur les terres cultivables, aujourd'hui les éléments naturels comme les rivières, grottes, etc. amènent une valeur supplémentaire par leur attractivité pour les activités de pleine nature.

Une étude réalisée en 2008 : sur un territoire, les apports de la base résidentielle (retraites, dépenses touristiques et dépenses des actifs employés ailleurs) représente 55 % du total de la base économique d'un territoire. Ce chiffre a tendance à devenir de plus en plus important dans les zones rurales et montagnardes. Il faut faire la différence entre le territoire où l'on produit et le territoire où l'on consomme.

Les activités récréatives sont donc un réel moteur du développement territorial actuel : les sports de nature en étant une composante importante.

### Questions et Remarques

- *Question du public (représentant de France Nature Environnement) : Une éco-contribution financière est-elle envisageable selon vous sur les sites naturels fréquentés par les sportifs ?*
  - *P. Mao* : Chaque citoyen paye déjà des impôts qui participent à l'entretien des sites naturels, ce serait donc difficilement envisageable en France, bien que cela s'effectue dans d'autres pays (Etats-Unis). Auparavant, l'Etat n'investissait pas du tout dans ces sites, seules les associations et les sportifs particuliers investissaient dans l'amélioration du cadre territorial, aujourd'hui l'Etat prend en charge ces dépenses. D'un point de vue purement économique, les activités de pleine nature représentent plusieurs dizaines de milliers d'emplois en France.
- *Remarque d'Olivier Thaler* : Il serait intéressant de réfléchir à une taxe qui serait utilisée dans l'amélioration du cadre environnemental des sites. Les labels dans les espaces naturels permettent aussi d'impliquer les professionnels dans les questions environnementales.
- *Remarque du public (représentant de France Nature Environnement) : Une association de scientifiques voit mal qu'un territoire soit abusé. Il faudrait un indicateur, et une sensibilisation du citoyen par l'écotaxe.*
  - *P. Mao* : La liberté d'accès aux sites est importante ; y a-t-il une légitimité à faire payer un accès aux espaces naturels? Surtout partant du principe que ces apports ne représentent qu'une faible part économique... Mais chaque territoire doit avoir le choix (augmentation de la velléité des propriétaires privés à faire payer l'accès à leur site).

### Pascal Mao

Maître de Conférence à l'Université Joseph Fourier, Grenoble 1

Enseignant Chercheur au CERMOSSEM

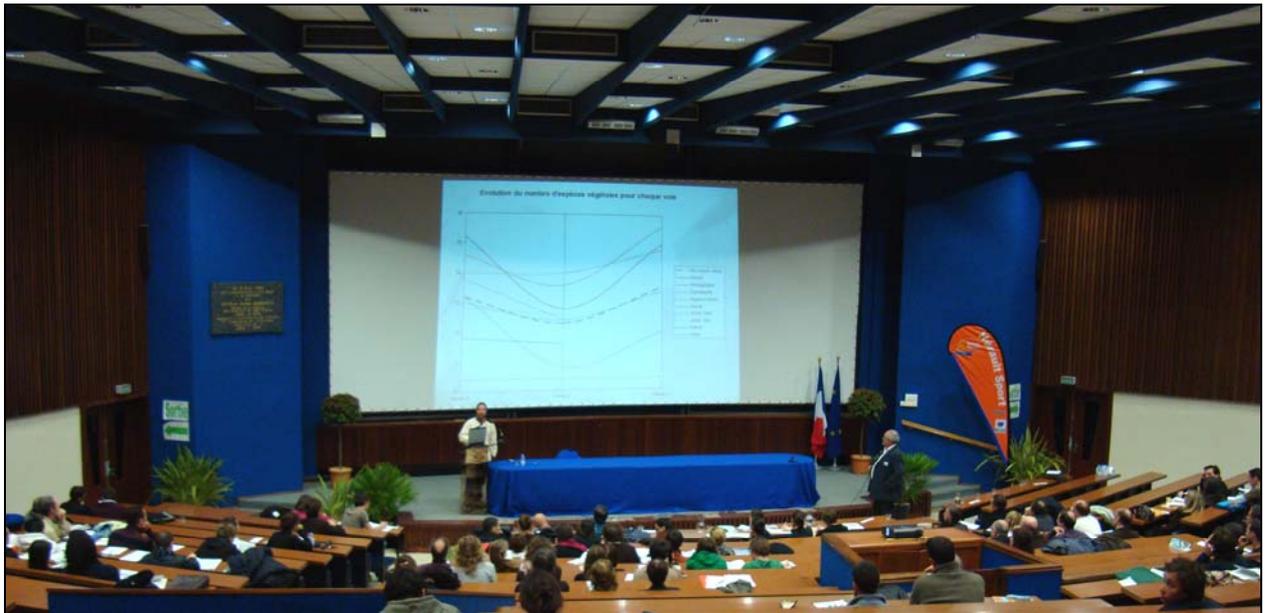
Contact : [pascal.mao@ujf-grenoble.fr](mailto:pascal.mao@ujf-grenoble.fr)

Lien : <http://www.pacte.cnrs.fr/spip.php?article353>

## III.3 Témoignages

### III.3.1 Sports de nature et environnement : Gestion concertée de sites rupestres en Ariège

Julien Vergne



Le département de l'Ariège compte de nombreux sites naturels calcaires favorables à la pratique de l'escalade, qui sont répartis d'une façon assez homogène. Du fait du gradient d'altitude (de 500 à 2000 m), de la convergence de 3 influences climatiques, de 9 grands types de roches principaux et de leur fort dénivelé, ces falaises sont très riches et diversifiées, autant du point de vue floristique que faunistique.

Le projet « Escalade & Biodiversité » (2004-2007) est né d'une volonté commune de la part des acteurs de l'environnement et des grimpeurs du département, de connaître les impacts de l'escalade sur les milieux naturels que sont les falaises. Cette étude est une conséquence directe et concrète d'un partenariat établi entre l'Association des Naturalistes de l'Ariège (ANA), le Comité Départemental de la Fédération Française de Montagne et d'Escalade de l'Ariège (CD FFME 09) et d'autres structures de protection de l'environnement comme la Ligue de Protection des Oiseaux (LPO), lors de la signature de la « charte pour le développement maîtrisé des pratiques de l'escalade et de l'alpinisme », le 23 novembre 2003, dans laquelle chacune des parties reconnaît les intérêts de l'autre.

Il existait alors assez peu de littérature concernant les impacts de l'escalade sur le milieu naturel. C'est pourquoi l'étude « Escalade & biodiversité » s'est intéressée aux impacts de cette activité sur la biodiversité en générale (flore et arbres rupestres, chiroptères, mollusques, insectes, oiseaux, et reptiles).

Pour mener à bien cette étude, divers partenariats techniques et financiers ont été établis avec l'ANA : le CD FFME 09, l'Université Paul Sabatier, le Conservatoire Botanique Pyrénéen,

Nature Midi-Pyrénées, le Groupe Chiroptères de Midi-Pyrénées, la Société d'Histoire Naturelle Alcide d'Orbigny, Etude et Conservation des Mollusques Continentaux, la DIREN Midi-Pyrénées, la Région Midi-Pyrénées et la Fondation de France. Un comité de pilotage a été mis en place, réunissant des membres de chacune de ces structures.

Dans un premier temps, plusieurs sites d'étude ont du être sélectionnés, représentant un intérêt du point de vue naturaliste (richesse biologique, altitude, exposition, dénivelé), mais également un intérêt pour les grimpeurs (facilité d'accès, qualité du rocher, cadre). Au final, neuf sites sur quinze potentiellement intéressants ont été retenus, avec une variabilité d'altitude, de dénivelé et d'exposition.

L'étude a un double objectif : connaître les impacts environnementaux immédiats lors de l'équipement de nouvelles voies, mais aussi les impacts dus à la fréquentation des sites et à la pratique de l'escalade à court terme. Ainsi, le travail s'est étendu sur 3 ans :

- 2004 (Année 0) : inventaire de l'état initial, c'est à dire avant que la voie ne soit équipée (inventaire qualitatif et quantitatif)
- 2005 (Année 1) : inventaire post-équipement (réalisé immédiatement après l'équipement de la voie)
- 2006 (Année 2) : inventaire établi un an après l'équipement (dynamique des populations)

A la suite de ce travail d'inventaire, les données ont été analysées, un bilan a été fait sur les impacts, et des propositions de mesures conservatoires ont été mises en place (bilan des pratiques d'équipement et/ou d'escalade à privilégier ou à éviter). Ce projet est une étude pilote, il constitue donc une référence méthodologique.

La première des conclusions mise en évidence après l'année 1 est l'impact visuel de l'équipement des voies d'escalade. Il est différent selon les sites et la manière dont ils ont été équipés. En effet, certaines équipes en charge d'aménager les voies nettoient absolument tout sur leur passage, alors que d'autres laissent sur la voie un certain nombre de zones « naturelles » (purge variable). Ce n'est pas uniquement un impact visuel, il y a également un impact sur le nombre d'espèces et sur les effectifs pour chaque espèce.

Selon les groupes étudiés, on obtient des résultats plus ou moins probants. Les personnes en charge de l'étude se sont rapidement aperçues de la difficulté d'obtenir des résultats pour certains groupes d'espèces. C'est le cas par exemple des chiroptères, pour lesquels les résultats ont été les plus laborieux à obtenir et les moins nombreux, notamment à cause des déplacements limités en falaise.

Concernant les oiseaux (hors rapaces, qui sont déjà très étudiés), des indices de présence et de dérangement ont été relevés. Une étude plus approfondie est nécessaire au niveau de leur comportement.

Dans les groupes faunistiques retenus pour l'étude ont retrouvé également les insectes. Il est difficile de les capturer (en vol sur les falaises, ou sur les replats), mais ils sont intéressants pour les études d'impacts à plus ou moins long terme, notamment les insectes de la litière.

Les mollusques font preuve d'un fort endémisme en Ariège et sont retenus pour les études d'impacts. Les perturbations sont faciles à observer du fait de leur nombre important.

Les reptiles représentent le groupe d'espèces pour lequel apparemment il y a le moins d'impacts, car ceux-ci s'éloignent facilement en fonction des perturbations. Mais là encore, une étude du comportement permettrait d'obtenir des conclusions plus fiables.

Concernant la flore, les arbres rupestres ont été étudiés, malgré le problème de leur accessibilité. Le comptage de leurs cernes d'accroissement annuel a permis la détermination de leur âge. Certains se sont révélés être pluri-centenaires, attestant de la richesse naturelle des falaises et de leur intérêt patrimoniale.

Les plantes sont pour le moment le groupe le plus étudié. L'observation s'est faite directement sur les voies, ce qui est plus efficace que depuis le bas de la falaise avec des jumelles. Des tests sur des quadrats sont réalisés, permettant d'avoir des listes d'espèces précises sur chaque voie et de faire une étude d'impact sur les trois années (une photo des mêmes quadrats a été prise chaque année). Les résultats ont montré que l'impact n'est pas forcément destructeur sur le moyen terme. En effet, il peut permettre une redynamisation de certains végétaux vivaces, comme les pousses de bouleau par exemple, mais cela dépend surtout du type de nettoyage des voies au moment de l'équipement. Globalement, l'évolution du nombre d'espèces se fait en U : aussitôt après l'équipement, la richesse spécifique diminue car les plantes sont enlevées, mais quelques temps après elles peuvent repousser. Le nombre d'espèces végétales sera ainsi équivalent l'année suivante, et dans certains cas, parfois plus importante qu'à l'état initial.

Au final, la plupart des sites d'escalade aménagés lors de cette étude n'ont pas été fréquentés après leur équipement. Ainsi, ces travaux ont mis en évidence l'impact de l'aménagement des voies, mais pas les impacts liés à la fréquentation des voies par les grimpeurs.

Bien que l'impact de l'escalade ne soit pas facilement évaluable selon les groupes d'espèces, des solutions sont proposées pour permettre une pratique de l'escalade respectueuse de la biodiversité rupestre.

Ainsi, des mesures contractuelles, qui sont moins contraignantes (concertation entre les différents acteurs) que des mesures réglementaires (arrêtés préfectoraux de biotope sur des sites à espèces protégées) ont été proposées.

Mais le principal problème est le manque d'information des usagers. Il est donc très important de développer des outils pédagogiques et de communication, qui permettent l'information et la sensibilisation du grand public, des associations sportives et des clubs sportifs.

De plus, un système d'échange d'informations de données a été mis en place entre les naturalistes et les grimpeurs, ce qui permet d'intégrer les grimpeurs et de travailler en concertation avec eux. Ce système a également été mis en place avec les parapentistes sur les sites de vol libre (cf. lien sur le Vautour percnoptère). En effet, il est plus facile pour les parapentistes d'observer les rapaces depuis le ciel. Ils font ainsi remonter les données vers les naturalistes, ce qui permet d'améliorer les connaissances sur ces espèces difficilement observables. Ces partenariats aboutissent parfois sur l'élaboration d'une charte.

## **Julien Vergne**

Chargé d'étude à l'Association des Naturalistes de l'Ariège (ANA-CDENA-CPIE de l'Ariège)

Animateur et Accompagnateur Moyenne Montagne

Contact : [julien.v@ariegenature.org](mailto:julien.v@ariegenature.org)

Liens :

- Site web de l'ANA-CDENA-CPIE de l'Ariège : [www.ariegenature.org](http://www.ariegenature.org)

- Charte pour une pratique durable des sports de nature dans les Pyrénées :

<http://www.sportetbiodiversite.fr>

- Site d'information sur le Vautour percnoptère (avec fiches d'observations à remplir en ligne) pour les véliéristes : <http://perc9moulis.free.fr/>

### III.3.2 La gestion de la plongée sous marine au Parc National de Port-Cros



Thierry Houard

L'île de Port-Cros est située dans le département du Var, face à la commune de Lavandou à environ 8 milles du continent. Le Parc national existe depuis 1963. Il fut le premier Parc national marin en Europe.

Si on le compare aux autres Parc nationaux, Port-Cros, avec au total 1300 ha pour sa partie marine et 700 ha de terres émergées est de surface modeste. Il est cependant situé dans ce département qui est la première destination touristique de France. En conséquence, la pression humaine qui s'exerce sur les milieux naturels de cette île est forte et n'a cessé de s'accroître depuis une trentaine d'années. On compte en effet chaque année pas moins de 250.000 visiteurs. On recense environ 16.000 bateaux de plaisance, 45.000 plongeurs, une dizaine de pêcheurs professionnels et des pêcheurs de loisirs. La pêche sous marine est interdite.

Cette pression est à l'origine de contraintes fortes sur le milieu naturel mais aussi de conflits d'usage (ex : pêcheurs professionnels et plongeurs).

La réglementation qui a été mise en place vise à organiser les activités sur un plan spatial de façon à limiter les conflits d'usage. Certains secteurs sont ainsi autorisés au mouillage, d'autres non : réservés à la plongée, autorisés à la pêche, etc. Il y a une réelle segmentation de l'espace avec des réglementations variables selon les zones et leur sensibilité biologique.

Pour que la réglementation soit efficace, 10 agents permanents (plus les saisonniers en été) qui ont des compétences en matière de police, assurent la surveillance du territoire protégé. Un équipage est toujours présent en milieux terrestre, marin et sous-marin. L'équipe du secteur comporte plusieurs plongeurs professionnels. Ils sont à même surveiller le comportement des plongeurs en immersion et d'avertir voire de sanctionner dans le cas de comportements préjudiciables à la faune ou à la flore. Bien que les données sur la fréquentation soient encore insuffisamment précises, le nombre de plongeurs qui fréquentent les eaux du Parc chaque année doit avoisiner le chiffre de 50 000. A titre d'exemple, sur le seul site de la Gabinière on recense plus de 15.000 plongeurs par an.

La question de l'impact précis de l'activité de plongée sur le milieu et les espèces reste posée même si d'autres activités ont probablement un impact plus marqué.

Les clubs sont tenus de remplir un agenda de plongée chaque fois qu'ils viennent à Port-Cros. Ils indiquent les sites fréquentés, le nombre de plongeurs mis à l'eau. Un des éléments forts de la politique du Parc National au regard de la protection de l'écosystème marin et de la sensibilisation des acteurs est la *charte de plongée sous marine*. Négociée avec les professionnels, elle est rendue obligatoire par un arrêté du Préfet de région qui interdit l'activité sauf dérogation du directeur du Parc. Cette dérogation précise que la plongée peut-être autorisée sous la condition d'être signataire de la charte établie par le Parc national. Elle

doit être signée chaque année. En 2007, 22 clubs et 1600 plongeurs individuels ont été signataires de cette charte et se sont ainsi engagés à adopter un comportement respectueux, compatible avec la protection de l'environnement exceptionnel du Parc.

La première charte a été élaborée en 1993, elle était « volontaire », tous ne la signaient pas, ce qui posait problème car, l'objectif était de sensibiliser l'ensemble des plongeurs qui fréquentaient Port-Cros aux préconisations définies par celui-ci. Cette charte est désormais obligatoire.

A l'origine, elle a été mise en place dans un souci d'assurer la pérennité d'un milieu naturel, culturel et paysager d'exception et d'une activité de plongée de découverte, de reconnaissance et de contribution à la gestion patrimoniale des fonds marins. Depuis, les comportements ont évolué positivement.

Avec cette charte, un certain nombre de réglementations ont été mises en place, dont :

- la limitation du nombre de plongée sur chaque site : 40 plongeurs
- l'interdiction du nourrissage de la faune
- l'interdiction des plongées de nuit

Mais comme l'aspect commercial est fort, les réglementations sont parfois difficiles à faire respecter. Les sanctions peuvent alors aller de l'avertissement ou du procès-verbal à l'exclusion du signataire de la charte durant plusieurs années.

Avec cet engagement, une coopération avec les plongeurs est également mise en place. Ces derniers apportent leur aide pour récolter des données utilisables comme pour la recherche de l'algue envahissante *Caulerpa taxifolia*. A l'initiative du Parc national, les clubs participent chaque année en fin la saison à une réunion de bilan. A cette occasion, tous les points de la charte sont susceptibles d'être rediscutés. Aujourd'hui, la charte semble être arrivée à un niveau de maturité qui ne nécessite pas de procéder à des évolutions majeures de son contenu.

De plus, des dispositifs d'amarrage sont également mis en place, permettant ainsi d'éviter les dégâts occasionnés par les ancres sur les herbiers. Ces amarrages (sorte de tire bouchon vissés dans le substrat) sont qualifiés d'écologiques car ils ne détruisent ni le substrat ni la flore. Ils permettent d'accueillir de grandes unités (jusqu'à 40 tonnes).

Il convient maintenant de continuer à améliorer les connaissances, maintenir les activités humaines en les maîtrisant, dans un souci de préservation du patrimoine exceptionnel de cet espace naturel. Pour cela, il est indispensable d'organiser l'ensemble des activités qui doivent cohabiter sur des surfaces restreintes.

Le dialogue avec les plongeurs et l'ensemble des publics est un gage de réussite pour atteindre ces objectifs.

## Questions et Remarques

- *Question du public* : Quelle est l'évolution des rapports de force entre les plongeurs et les pêcheurs professionnels ?
  - *T. Houard* : aujourd'hui, les tensions avec les plongeurs se sont apaisées, mais les pêcheurs ont des difficultés dues au contexte actuel de leur métier. Les sites sont plus difficiles d'accès, et les plongeurs veulent conserver leurs secrets de pêche.

## Thierry Houard

Chargé de mission scientifique au Parc National de Port Cros

Contact : [thierry.houard@espaces-naturels.fr](mailto:thierry.houard@espaces-naturels.fr)

Lien : <http://www.portcrosparcnational.fr/accueil/>

### III.3.3 Histoire du Canoë Kayak dans les gorges de l'Ardèche

Claude Peschier



L'Ardèche est une rivière de type Cévenole ; ses gorges représentent un canyon de plus de 27 km de long, de Pont d'Arc jusqu'à Saint Martin d'Ardèche, avec des crues gigantesques (jusqu'à trois fois le débit du Rhône à Lyon).

De tout temps, la rivière Ardèche servit de voie d'échanges et de communication avec des contrées plus lointaines. Dans les années 1900, la principale activité que l'on trouvait dans les gorges était celle des charbonniers qui trouvaient dans cette vallée le combustible et les matériaux nécessaires à leur travail. A cette époque, on retrouve également des bateliers qui utilisent des braquets : petites embarcations stables et maniables bien adaptées à la navigation sur un parcours aussi accidenté et manœuvrier que l'Ardèche. Le trafic sur la rivière est intense et les braquets servaient de moyen de transport pour des cargaisons de marchandises (bois pour la construction navale venu de la montagne ardéchoise, charbon de bois et bois de chauffe, châtaignes, céréales, olives, plantes aromatiques, poissons et produits de l'élevage, argile à faïence, pierre de taille, etc.). Puis arrivent progressivement et très ponctuellement des passagers, qui profitent des embarcations pour effectuer des croisières : le tourisme sur la rivière apparaît donc de façon très marginale.

En 1920, émerge l'utilisation du canoë en tant que loisir : la rencontre entre les bateliers locaux et les canoéistes (le plus souvent des urbains venus à la rencontre de la nature) s'est faite de manière très insolite : cela était incompréhensible pour les ruraux, pour qui la rivière était le simple support de leurs activités. A l'époque, l'environnement et les espèces naturelles n'étaient pas une préoccupation.

Vers 1950, c'est la fin des trafics intenses sur la rivière. Apparaissent à la même période les premiers clubs de canoë locaux, la pratique de cette activité restant confinée au cercle des initiés, qui possèdent la technique. C'est également le début du tourisme en Ardèche : le départ de la descente se situe sous le pont de Palavas.

La naissance du métier de loueur de canoë-kayak sur l'Ardèche date de 1952, par un visionnaire. Chargée de 4 à 5 canoës, la voiture du loueur effectue la navette de transport pour le retour jusqu'à Vallon Pont d'Arc. Le développement de cette activité est faible, jusqu'en 1967, où débute la construction de la route touristique des Gorges. Celle-ci a permis de faire découvrir les Gorges de l'Ardèche à un plus grand nombre de touristes, grâce à plusieurs belvédères intégrés au paysage.

Dans les années 1975, on observe une montée en puissance de la fréquentation, accompagnée de beaucoup de désordre, et des premiers accidents graves. Avec le 1<sup>er</sup> Arrêté Préfectoral de navigation, il y a constitution d'un groupe de contrôle et de sécurité, « les gendarmes sur l'eau », qui assure les secours et l'assistance aux usagers. Seuls 10 loueurs sont présents et offrent le service de la remonté à leurs clients.

La Réserve Naturelle des Gorges de l'Ardèche est inaugurée en 1980 avec le décret de création, mais elle est surtout perçue comme un label marketing. Il y a également création du Syndicat Mixte des Gorges de l'Ardèche. La chasse et la pêche restent autorisées afin de préserver les coutumes. On n'observe pas de changement rapide sur le terrain, ni au niveau de la protection, ni au niveau de l'attrait touristique.

En 1982, face à l'augmentation de la fréquentation et des accidents (une centaine d'interventions lourdes), les gendarmes assurent désormais la sécurité sur l'eau. 20 loueurs se partagent alors le marché. Au niveau des transports, tous les types d'engins flottants sont utilisés pour franchir les rapides. Pour des raisons évidentes de sécurité, on interdit également l'utilisation des « boudins » gonflables (outils de l'armée mis en location) qui accueillaient jusqu'à 30 occupants, sans aucune règle de sécurité.

En 1984, on met en service le barrage de Pont de Veyrières, dans un but politique. Le lisage des turbines d'EDF permet de maintenir un niveau stable. Avec l'aide d'une bonne entente avec le syndicat de gestion des Gorges, la gestion des volumes d'eau de ce barrage représente un soutien d'étiage essentiel, et permet de prendre en compte les problèmes liés à la surfréquentation. Il permet en effet de valoriser une partie de la rivière en période estivale, où la descente en canoë est rendue possible, et ainsi d'étaler la fréquentation sur une plus grande longueur de rivière. On peut également gérer le niveau de pollution de l'Ardèche.

Le 1<sup>er</sup> Marathon International des Gorges de l'Ardèche est organisé en 1985, avec 150 participants qui sont en phase avec la réglementation de la réserve (on fixe le nombre maximum à 2000 participants). Claude Peschier fait partie des organisateurs. On y prend en compte les valeurs environnementales et le développement durable.

Entre 1985 et 1991, la fréquentation est multipliée par 2, et en 1992 on assiste à une série noire d'accidents mortels. En 1993, les gendarmes se prépositionnent aux rapides stratégiques (la Dent noire et Gournier), où le plus grand nombre d'accidents sont signalés, ce qui permet une localisation plus rapide des victimes (il existe seulement que 2 chemins d'accès pour les secours sur toute la longueur des gorges).

En 1994 la grotte Chauvet, fabuleux sanctuaire d'art pariétal, est découverte dans la zone du Pont d'Arc et augmente encore l'attrait touristique de ce secteur, posant des problèmes de gestion notamment au niveau des flux et des capacités d'accueil (parkings, places de bivouac, etc.).

Les grandes crues de la rivière de 1992 mettent en évidence les problèmes de hautes eaux : le camping est par conséquent interdit en dehors des zones de bivouac (record sous le Pont d'Arc : + 22 m, près de 6500 m<sup>3</sup>). Pour répondre efficacement aux problèmes de sécurité

liés aux niveaux d'eau, un arrêté inter-préfectoral détermine des seuils en fonction des notions d'encadrement ou d'expérience (licences fédérales), à partir d'échelles de niveaux (vert, orange, rouge).

Une centrale de réservation est également mise en place en 2000 pour les aires de bivouac, afin de « centraliser » toutes les demandes de nuitées en bivouac vendues par les loueurs. Un maximum de personnes est d'abord limité, mais il ne sera jamais respecté. Aujourd'hui il y a nécessité de réservation du bivouac.

En 2002, une convention entre les gestionnaires de la réserve (SGGA) et les moniteurs brevets d'état de canoë-kayak (ceux qui sont le plus à même de faire découvrir la richesse faunistique et floristique des Gorges) est signée dans le but de sensibiliser les usagers et de valoriser les descentes encadrées.

En 2005, on enregistre plus de 100 000 descentes en canoë. D'après une étude récente, il semblerait que l'impact sur les organismes aquatiques soit faible. Paradoxalement, il n'en est pas de même pour les randonneurs pédestres, où l'impact environnemental serait plus important. Toutefois ces études ne semblent pas suffisantes, et d'autres études sont nécessaires pour approfondir les connaissances sur les impacts réels de ces activités.

En 2007 a eu lieu une descente de légende avec 2000 participants. La même année a été organisé un groupe de travail afin de modifier le décret de la réserve concernant les capacités des aires de bivouac, afin de diminuer le nombre de campeurs par nuit.

Il est aujourd'hui nécessaire de développer la pratique encadrée du canoë-kayak, afin qu'elle ne soit pas simplement une activité de location. Elle pourrait ainsi être un moyen de faire découvrir la richesse faunistique et floristique des Gorges de l'Ardèche à un public avant tout amoureux de la nature.

Quelques chiffres éloquentes sur l'évolution de la fréquentation estivale :

- 1985 : 65 000 embarcations
- 1986 : 84 000 embarcations
- 1987 : 80 000 embarcations
- 1991 : 120 000 embarcations

Les records journaliers en 2001 (Comptages réalisés par la DDJS) :

- Record : samedi 23 juin : 2 023 embarcations soit 3819 personnes
- Record en juillet en une journée : 1 404 embarcations
- Record en août en une journée : 1 843 embarcations
- Record de l'heure le 14 août entre 10 h et 11 h : 962 embarcations

Soit 1857 personnes = 1 canoë toutes les 3.7 secondes

Fréquentation de la Réserve Naturelle en 2005 :

- 1,5 M de visiteurs sur la route touristique
- 100 000 descentes en canoë
- 10 000 randonneurs pédestres
- 1 000 spéléologues et grimpeurs

→ Diffusion d'un reportage vidéo à la salle, illustrant la fréquentation de masse dans les Gorges de l'Ardèche, et les dangers qui en découlent.

## Questions et Remarques

- *Question du public* : Vous avez de bonnes pistes sur la nature des perturbations, vous ne pouvez donc pas dire qu'il n'y a pas d'impacts ?
  - *C. Peschier* : Non, je n'ai pas dit qu'il n'y avait pas d'impacts, il y en a certainement, mais ils ne sont pas vérifiés.
  - Remarque de *JP. Mounet* : C'est ce que j'ai exposé lors de ma conférence, les impacts sont présents mais nous ne pouvons pas le prouver scientifiquement, souvent il n'y a pas d'étude initiale suffisante, on a donc une incertitude par rapport aux impacts.
- *Question du public* : Peut-on encore parler de développement durable au regard des pics de fréquentation saisonniers observés ?
  - *C. Peschier* : Le mieux à l'heure actuelle, serait d'étaler la fréquentation sur plusieurs mois (au printemps et à l'automne) afin de diminuer la pression dans la période estivale. Il faudrait également tenter de diminuer la pression au niveau des aires de bivouac : à ce sujet, un des projets en cours est de racheter le seul camping présent dans les gorges afin de créer une 3<sup>e</sup> aire de bivouac, afin de diminuer l'impact au niveau des deux autres aires. Cependant la fréquentation des Gorges de l'Ardèche a nettement diminuée en 10 ans (notamment au niveau des aires : de plus de 1000 personnes, à 700 personnes), et également au niveau du parc de matériels disponibles (4000 bateaux). Lors des week-ends rouges, on monte les prix afin de dissuader les gens de venir en nombre.
- *Question du public* : Quelle est l'implication des loueurs dans ce contexte ?
  - *C. Peschier* : Les loueurs sont dépendants du comité de la Réserve des Gorges de l'Ardèche. Un label a été mis en place pour ces loueurs.

## Claude Peschier

Conseiller technique départemental de kayak en Ardèche  
Ancien champion du monde de canoë-kayak  
Auteur du livre « Eaux-vives d'Ardèche »

### **III.4 1<sup>ère</sup> Table-ronde : La gestion intégrée des sports de nature comme support de développement durable des territoires ?**



#### **III.4.1 Intervention de Valérie Horyniecki La démarche Inter-réseaux Impacts environnementaux des sports de nature : Etude et valorisation des connaissances**

La démarche Inter-réseaux regroupe un ensemble de partenaires engagés dans un travail commun, dans le but de développer des outils de gestion et de valoriser les connaissances sur les impacts des sports de nature. Elle regroupe :

- La Fédération des Parcs Naturels Régionaux
- Réserves Naturelles de France
- Le Conservatoire du littoral
- Rivages de France
- Les ministères en charge des sports et de l'environnement (MSJS-MEDAD)
- L'Assemblée des Départements de France

Elle est effective depuis 2005, et de nouveaux partenariats ont été établis depuis 2006 (Office National des Forêts, Parcs Nationaux de France, Comité National Olympique et Sportif Français). L'objectif est de parvenir à l'augmentation des connaissances sur les impacts des sports de nature et de développer des outils de gestion. Les informations capitalisées sur le sujet ont pour vocation d'être diffusées.

La démarche Inter-réseaux s'est déroulée en deux phases :

- Une première phase a consisté à diffuser des méthodes et outils fonctionnels pour concilier la pratique des sports de nature et les objectifs de préservation environnementale. Un guide à l'usage des gestionnaires a été réalisé dans ce cadre (Sports de nature, Outils pratiques pour leur gestion, ATEN Cahier Technique n°80, 2000)

- La deuxième phase est l'évaluation des impacts. C'est une demande de la part des sportifs et des gestionnaires d'espaces naturels. De nombreuses études existent, mais certaines d'entre elles manquent parfois de rigueur scientifique ou de suivi dans le temps. Il faut donc disposer de méthodes scientifiques et de protocoles fiables, afin de mieux connaître les impacts et de pouvoir développer un argumentaire scientifique.

Plusieurs problématiques sont soulevées face aux impacts des sports de nature sur les milieux naturels : sont-ils avérés, par quelles méthodes peut-on les évaluer, comment les limiter, et comment impliquer les acteurs du monde sportif ?

La notion d'impact est très importante. Il est défini comme « toute modification de l'environnement, positive ou négative, résultant totalement ou partiellement des activités humaines sur les milieux naturels ». Il comprend la dégradation des milieux naturels (écrasement ou arrachage de la végétation, diminution du couvert végétal, destruction d'habitats, modification des écosystèmes, érosion des sols) et le dérangement de la faune (fuite ou déplacement de l'animal, arrêt de l'activité en cours, modification de comportement). Il est nécessaire de mieux connaître et identifier ces impacts, mais également de disposer de méthodes pour les évaluer, pour trouver les moyens de gérer au mieux les pratiques sportives. Le problème est surtout d'identifier des impacts mesurés et réels plutôt que des ressentis sur le terrain. Souvent, le manque d'études fiables ne permet pas aux gestionnaires de prouver des impacts pourtant ressentis ou constatés. Cette situation incite à appliquer le principe de précaution, afin de limiter tout impact sur le milieu.

Dans le but de valoriser les connaissances sur les impacts réels des sports de nature, d'importantes recherches bibliographiques et enquêtes ont été menées auprès des gestionnaires d'espaces naturels : consultation d'ouvrages et d'articles, identification d'études et de protocoles d'évaluation des impacts, vérification de la pertinence de ces protocoles (méthodologie clairement explicitée, protocole testé sur site, obtention de résultats et validation, propositions de gestion, identification de méthodologies d'évaluation des impacts). Certains travaux relatifs aux impacts des sports de nature ont pu ainsi être identifiés par le groupe de travail, et semblent directement opérationnels et applicables au contexte de quelques sites et lieux de pratiques.

Les informations recueillies sont restituées sous forme de fiches techniques illustrant des expériences locales d'évaluation et de gestion des impacts environnementaux des sports de nature. Elles permettent de replacer les études d'impact dans leur contexte (valorisation des exemples concrets et significatifs, synthèse des données à disposition). Ces fiches techniques sont classées par type de pratique sportive et par leur territoire d'action. Elles permettent de faire un état des lieux des études existantes, un diagnostic des pratiques sportives, et de présenter les protocoles et mesures de gestion existants.

Ces fiches représentent un outil adapté aux spécificités locales (elles s'appuient sur des exemples locaux) et pourront servir de références ou d'exemples pour les gestionnaires. Elles montrent également qu'un partenariat est possible entre gestionnaires et sportifs, par la diffusion de résultats d'études opérationnelles, l'illustration de solutions à des problématiques locales, et la présentation d'outils comprenant à la fois des éléments scientifiques et juridiques et des exemples de mise en pratique.

Elles sont organisées en 4 parties compilant les informations collectées :

1 : Synthèse bibliographique des données existantes (mise en évidence et description des impacts avérés)

2 : Diagnostic de la pratique sportive sur le site (effectifs de pratiquants, organisation, encadrement, localisation des sites de pratique)

3 : Protocole d'évaluation des impacts (contexte de réalisation de l'étude, méthodologie employée, résultats obtenus)

4 : Contexte réglementaire et gestion en place sur le site (rappel du contexte réglementaire, organisation locale pour limiter les impacts)

Une quinzaine de « couples prioritaires » pratique / milieu ou espèce (les plus pratiqués dans les espaces naturels) ont été identifiés et plusieurs fiches ont été créées :

- Plaisance / Herbiers aquatiques
- Plongée / Ichtyofaune
- Kite-surf / Végétation aquatique lagunaire
- Pratiques hivernales / Galliformes
- Escalade / Milieux et flore rupestres
- Canyoning / Faune benthique
- Randonnée pédestre / Milieux naturels
- VTT / Erosion des sols
- Survols / Ongulés
- Loisirs motorisés / Voies de circulation
- Spéléologie / Chiroptères
- Sports d'eau vive / Milieux aquatiques
- Etc.

Chacune de ces fiches techniques illustre une expérience locale d'évaluation et de gestion des impacts. L'ensemble de ces fiches fera prochainement l'objet d'une publication sur le site Internet de l'ATEN – Atelier Technique des Espaces Naturels (mise en ligne prévue pour mai 2008). Le groupe de travail inter-réseaux souhaite ainsi répondre à une forte demande émanant des acteurs du monde sportif et des gestionnaires des milieux naturels sur cette thématique.

Dans le cadre de la démarche, les fédérations sportives (FFME, FFRP, FFS, FFV, FFESSM, ect.) ont été sollicitées pour apporter des informations complémentaires et pour valider les informations présentées. Les contacts ont été établis via le Comité National Olympique et Sportif Français (CNOSF) et via les référents (CTN) du Ministère de la Santé, de la Jeunesse et des Sports, avec comme objectif la validation conjointe des fiches.

En conclusion, la démarche inter-réseaux vise à développer des outils qui permettent de concilier les objectifs de protection des espaces naturels avec la pratique des sports de nature, par l'évaluation des impacts et la mise en place de moyens de les réduire, mais aussi par le travail conjoint des gestionnaires d'espaces naturels et des acteurs du sport. En développant ces actions de concertation et en diffusant des informations fiables et objectives auprès des sportifs et des gestionnaires, il s'agit de valoriser les bonnes pratiques et d'impliquer au mieux les sportifs et les professionnels des sports de nature, pour une pratique sportive respectueuse des milieux.

**Valérie Horyniecki**

Chargée d'études « Sports de nature »  
Fédération des Parcs Naturels Régionaux de France

Contact : [vhoryniecki@parcs-naturels-regionaux.fr](mailto:vhoryniecki@parcs-naturels-regionaux.fr)

Liens : Site Internet de l'ATEN où seront disponibles les fiches techniques :

<http://www.espaces-naturels.fr/>

[http://www.espaces-naturels.fr/boutique/derniere\\_parution](http://www.espaces-naturels.fr/boutique/derniere_parution)

### III.4.2 Intervention de Frédéric Certain Création d'activité économique dans le domaine des sports de nature

La société Languedoc Nature est une activité économique dans le domaine des sports de nature.

Le concept de Languedoc Nature est né en mars 2003 mais la licence d'agent de voyage n'a été obtenue qu'en juin 2004.

Elle a permis la création de 2 emplois : un dirigeant à temps plein (production séjours, commercialisation et RP) et une associée à temps partiel (marketing, clientèle internationale et comptabilité).

Les séjours thématiques proposés comportent une offre d'hébergement et des activités physiques en milieu naturel. Ces séjours Sport Nature concernent 92 % de la clientèle.

La démarche de la société Languedoc Nature est territoriale, elle est basée sur le potentiel des paysages et des habitats de la région, et sur les activités qu'ils permettent de développer.

Un des objectifs est de donner un sens « écologique, social et économique » au projet de l'entreprise, en partenariat avec des acteurs locaux partageant la même philosophie.

L'étude de marché préalable à la création de l'entreprise a montré que le contexte régional lui était favorable (tourisme sportif d'aventure, tourisme rural et écotourisme), que l'espace géographique était très prisé (Méditerranée) et que les contacts pouvant être établis au cours du séjour étaient recherchés (fort potentiel des territoires ruraux, de l'arrière pays : espaces naturels préservés, authenticité et typicité des lieux, convivialité, occasions de rencontre avec les gens du pays).

En effet, les clients recherchent de plus en plus des séjours atypiques, « sur mesure », avec des rencontres et des échanges valorisants, qui leur correspondent au mieux.

Les activités proposées reposent sur une approche environnementale. Un effort est fait pour « l'éducation environnementale » du client et pour la communication en matière de protection des milieux naturels et de diminution des impacts par rapport au sport exercé.

Il y a des retombées sur le développement des territoires, mais comment, et pour qui ?

- A travers les **pratiques** : la dimension environnementale est omniprésente dans l'approche de notre activité, beaucoup de communication sur la nécessité de respect du milieu naturel, clefs de compréhension du milieu naturel (topo-guide, documentation, sorties encadrées), sorties thématiques. Travail en réseau avec des partenaires et prestataires impliqués dans la même démarche (petites structures indépendantes), prestataires d'activités sportives de pleine nature, partenaires impliqués dans

l'écotourisme, hébergements intégrés dans un territoire (labels), modes d'approche et de déplacement « doux », pas de séjours à base d'activités motorisées.

- A travers le **positionnement** : la connaissance du terrain est essentielle (repérages fréquents, collaboration étroite avec prestataires), le développement du travail en réseau également (CDT, CRT, Qualité Hérault, SLN 34, Ecologistes de l'Euzière, CPIE, Cévennes Ecotourisme, Mézenc Pulsions)
- A travers l'**éthique** : l'entreprise fonctionne sur une démarche éthique de fort ancrage territorial (mise en valeur de la typicité des lieux, favorisation des échanges avec les habitants et acteurs du territoire). Elle possède une conception personnelle des séjours (engagement dans le tourisme responsable, respect de l'environnement, responsabilité sociale, contribution à la re-localisation économique en milieu rural).

### Frédéric Certain

Co-fondateur de la Société « Languedoc Nature »  
Organisation de séjours sportifs de pleine nature en Languedoc  
Contact : [fred-faby@languedoc-nature.com](mailto:fred-faby@languedoc-nature.com)  
Lien : <http://www.languedoc-nature.com/>

## III.4.3 Intervention de Bernard Wouts Le Plan Départemental et la Commission des Espaces, Sites et Itinéraires (PDESI) : un outil de développement concerté des activités de nature

C'est une nouvelle compétence pour le département de l'Hérault, qui est situé à un bon niveau d'échange.

La loi du 6 juillet 2000, modifiée par la loi du 9 décembre 2004, précise que le Département doit favoriser le développement maîtrisé des sports de nature. A cette fin, une démarche de concertation a été réalisée pour établir un Plan Départemental des Espaces Sites et Itinéraires relatifs aux sports de nature (le PDESI). Une Commission Départementale des Espaces, Sites et Itinéraires (la CDESI) a été instituée. C'est cette commission qui propose le plan et concourt à son élaboration.

Le plan sera ensuite évalué et validé par le comité départemental. La commission permet la reconnaissance du rôle du milieu sportif et la création d'un lien avec les écologues. Elle s'appuie sur un comité de pilotage et un comité technique spécialisé dans les sports de nature.

Le département de l'Hérault possède un fort potentiel en matière de développement des activités de nature (escalade, randonnée pédestre, VTT, équitation, canoë Kayak...). En effet, plus de 6 000 ha d'espaces naturel sont acquis par le département, 1060 km de circuits pédestres sont inscrits au plan départemental des itinéraires de promenade et de randonnée (PDIPR). 660 km de boucles VTT labellisées sont présentes sur le département, 1100 voies d'escalade équipées aux normes, plusieurs milliers de grottes, 3000 km de cours d'eau, 20 000 ha de lacs et étangs, 87 km de côtes. Il possède également un parc naturel régional.

La démarche proposée dans l'Hérault est établit en concertation étroite avec le milieu sportif, et s'inscrit dans l'ensemble du territoire départemental. Le comité technique et la CDESI sont

en lien pour plus d'efficacité. Les acquis de la politique départementale des sports de nature sont à préserver.

**Le comité technique** réunit :

- les services sport et environnement du Département
- la DRDJS
- Hérault sport
- le CDT
- le comité départemental olympique et sportif CDOS
- le groupement des comités départementaux de sports de nature

Ce comité prépare la méthode d'élaboration du PDESI et l'inscription des sites au PDESI.

**La CDESI**, placée sous l'autorité du Président du Conseil général, est composée de conseillers généraux, dont des élus de communautés de communes, et de représentants :

- de l'Etat
- du CDOS
- des comités sportifs
- des professionnels
- d'associations agréées de protection de l'environnement

Le rôle de la CDESI est de créer un lieu d'échanges et de réflexion prospective. C'est elle qui propose le PDESI au Conseil général. Elle émet également un avis sur les inscriptions de sites au PDESI, et est consultée sur les modifications du PDESI, ainsi que sur les projets d'aménagements.

**L'Assemblée départementale** a également un rôle majeur. Elle fixe la composition et les modalités de fonctionnement de la CDESI. Elle élabore le PDESI et définit les principes d'intervention et les aides accordées.

Dans l'Hérault, les objectifs du PDESI sont principalement de pérenniser les sites, d'assurer leur accès, d'accompagner un aménagement durable de ces sites, et de favoriser la concertation. Les comités de sports de nature (comité technique et comité de pilotage) qui se sont réunis onze fois entre 2007 et 2008, sont parvenus à un consensus sur les objectifs du PDESI, sur la méthode d'évaluation des sites et itinéraires, sur la prise en compte des enjeux environnementaux, et sur l'inventaire des sites à enjeu sportif.

La démarche pour la réalisation du PDESI est la suivante :

- 1- Concertation** : avec le milieu sportif, les comités techniques du département et de la Direction Régionale et Départementale de la Jeunesse et des Sports, le Comité Olympique, et Hérault Sport. Il y a également des échanges avec les associations et les comités sportifs qui sont souvent très bénéfiques. A ce jour, sept réunions ont été réalisées afin d'obtenir des consensus sur les objectifs.
- 2- Objectifs et intérêts** : l'inscription d'un site au PDESI présente plusieurs avantages. Cela permet de reconnaître les pratiques sportives sur le site, de pérenniser l'accès au public, d'y officialiser le rôle du milieu sportif, de prévenir l'impact environnemental, et d'accompagner des équipements durables et concertés des pratiques sportives et de créer des liens entre les différents acteurs.
- 3- Réalisation d'un inventaire des ESI** : il s'agit de recenser les « Espaces Sites et Itinéraires » qui représentent un fort enjeu pour le milieu sportif. Cet inventaire est réalisé avec les comités sportifs. A ce jour, environ 750 ESI ont été identifiés par les

comités. Cet inventaire, non exhaustif, est régulièrement évalué, complété et réactualisé.

→ Résultats provisoires de l'inventaire des sites à enjeu sportif :

**- Sports terrestres :**

Randonnée pédestre : 245 itinéraires, dont : 54 PR du PDIPR, 6 GR, 1 GRP, 1 PR du schéma promenade, et la piste verte

VTT : 3 espaces du schéma VTT + Réseau vert + 6 autres itinéraires

Randonnée équestre : la transéquestre

Escalade : 22 sites du schéma escalade

La course d'orientation : 32 espaces ou cartes dont 20 inscrits au schéma course d'orientation

Spéléologie : 168 sites

Le tir à l'arc : 5 sites

**- Sports aquatiques :**

Le canoë-kayak : 19 itinéraires nautiques comprenant 79 sites (dont 54 sites publics et 3 bases de compétition)

La voile : 85 sites (bases, 62 cales)

L'aviron : 9 sites

La plongée : 74 sites

**- Sports aériens :**

Le vol libre : 12 sites

Deltaplane et parapente : 7 sites de parapente dont 3 au schéma vol libre

Kite-surf : 5 sites de kite-surf dont 3 au schéma vol libre

Cerf-volant : 1 site de parapente pourrait être partagé avec le cerf-volant

Le futur PDESI contiendra des orientations pour un développement maîtrisé, une démarche de concertation, un inventaire des sites à enjeu, les conditions d'inscription et un cadre pour les porteurs de projets, les modalités d'intervention pour les aménagements, et une liste de sites inscrits.

Seront inscrits en priorité au PDESI, les itinéraires inscrits au PDIPR, et les sites aménagés par le Département dans le cadre des schémas départementaux (1100 voies d'escalade, 600 km de circuits VTT, vol libre, kite-surf, canoë, parcours d'orientation, etc.)

Les conditions pour l'inscription d'un site au PDESI tiendra compte des critères juridiques (respect de la réglementation, accord des collectivités concernées, autorisation des propriétaires, convention sur la gestion et l'entretien du site), et de l'évaluation du site (maîtrise foncière du site et de son accès, gestion et entretien, les enjeux sportifs, les enjeux environnementaux, l'impact économique et touristique, les enjeux territoriaux et la concertation)

La procédure pour inscrire un site est la suivante : les porteurs de projets demandent l'inscription de sites au PDESI. Puis le comité technique recueille les avis nécessaires, et peut faire appel à des personnes ressources si besoin. Ensuite la CDESI émet un avis et propose l'inscription. Enfin, le Conseil général inscrit le site au PDESI

Le PDESI fera l'objet d'une évaluation, et sera complété régulièrement de nouveaux sites. Il contiendra des orientations et une Charte de qualité pour chaque discipline ainsi que les

modalités d'intervention financière, les contraintes juridiques et la cartographie des sites. L'évaluation permettra de définir les enjeux prioritaires. Les grilles d'évaluation par site contiendront des informations sur :

- la maîtrise foncière
- les aménagements / la sécurité
- les enjeux (territoriaux, environnementaux)
- les contraintes

Actuellement, parmi les points qu'il reste à approfondir dans le cadre de la rédaction du PDESI on peut citer :

- la base de données sports de nature des inventaires des sites à enjeux
- le traitement des points juridiques, les conventions précisant les responsabilités (aménagement, gestion et entretien des sites)
- la mesure de l'impact financier du plan
- l'accessibilité aux handicapés

La mise en place du PDESI est progressive. Elle est prévue pour début 2009, l'année 2008 étant une phase de préparation.

En 2008 : 1er semestre : préparation de la CDESI avec le comité technique : inventaire des ESI à enjeu sportif, et préparation du cadre du PDESI.

3ème trimestre : l'assemblée départementale institue la CDESI

4ème trimestre : Installation de la CDESI

En 2009 : Vote en assemblée départementale d'un premier PDESI

Pour conclure, le PDESI est un outil pour une meilleure prise en compte du développement durable. C'est un cadre qui permettra la création d'échanges entre les différents acteurs du monde sportif et de l'environnement, ainsi qu'entre les communes.

## **Bernard Wouts**

Chef de la Commission Départementale des Espaces,  
Sites et Itinéraires (CDESI) relatifs aux sports de nature  
Conseil Général de l'Hérault

*Cette intervention a été complétée par une courte allocution de Michel Pujol, représentant du groupement des Aires Physiques de Pleine Nature (APPN), association de 17 comités départementaux. Par ce regroupement, il forme un interlocuteur privilégié.*

### **III.4.4 Intervention de Frédéric Bartczak**

Comment permettre le développement des territoires par les sports de nature, et dans le même temps préserver durablement les milieux naturels ?

Le processus est complexe car il met en jeu différents acteurs : institutions, professionnels, employés du tourisme et de l'aménagement du territoire, usagers/pratiquants, mais aussi les populations d'accueil. L'analyse est différente selon le paradigme utilisé : genre, âge, expérience, trajectoire de vie, sensations, émotions, interactions (controverses, conflits : idéologiques, politiques, économiques...)

Auparavant, l'Etat avait pour rôle de protéger les « espaces naturels » et de les valoriser comme des « espaces culturels ». Depuis, il y a eu une prise de conscience aiguë de l'intérêt de maintenir les espaces naturels face aux risques de dégradation représentés par la fréquentation touristique.

La loi n° 99-533, dite « loi Voynet » ou « LOADDT » : La Loi d'Orientation pour l'Aménagement et le Développement Durable du Territoire, datant du 25 juin 1999, tend à réduire les inégalités territoriales tout en préservant pour les générations futures les ressources disponibles ainsi que la qualité et la diversité des milieux naturels.

L'aménagement du territoire a aujourd'hui comme mission de protéger certains espaces, paysages, sites, monuments et lieux remarquables menacés d'une dégradation irréversible.

Des études sont menées sur l'attractivité des territoires et sur le transport, ou « corridors de circulation » des touristes, car il n'y a pas de tourisme sans mobilité.

Le concept de ressource touristique est pris en compte ;

Les aspects de durabilité des activités et leurs impacts sur les milieux naturels sont considérés.

Plusieurs questions se posent :

- Faut-il aménager la Nature ?

La nature sauvage peut ne pas être attractive selon certains. « Nos belles forêts naturelles sont l'œuvre de l'homme, mais telle est pour nous la nature. Celle des forêts vierges, sans vue et perspective, grouillantes de bêtes et de bestioles, jonchées d'arbres morts et de marais, nous serait odieuses. Même les parcs américains sont une sauvagerie pleine de pancartes, car la nature sans repères, la nature où l'on se perd – n'attire pas. Elle est sauvage, pas naturelle. »  
Alain Roger

- Qu'est ce que la Nature, quelle pratique de la nature ?

La nature reste surtout une représentation sociale (Lenoble Robert, 1969 ; Cécile Vachée, 2000). Les espaces ne sont jamais appréhendés de façon neutre.

La pratique sociale de la nature n'est pas « naturelle » : c'est une construction sociale, liée à une culture, qui est différente selon les personnes et le contexte

Il y a des problèmes quant à la définition de la vraie ou de la fausse pratique de la nature (ce qui est légitime, acceptable ou rejeté, les « bonnes pratiques »)

La nature est « plurielle » ; Il y a une multiplicité des pratiques et des usages sur un site restreint. Enquêtes de Jean Corneloup (2001) : il n'y a pas une culture mais des cultures de la montagne ; et de Pascal Mao (2003) : les différents modèles de représentation sociale de la nature.

- La Nature comme un drugstore des loisirs ?

La nature est « plurielle » ; Il y a une multiplicité des pratiques et des usages sur un site restreint. Enquêtes de Jean Corneloup (2001) : il n'y a pas une culture mais des cultures de la montagne ; et de Pascal Mao (2003) : les différents modèles de représentation sociale de la nature.

Jean Baudrillard (1970) ; l'essentiel est de mettre en avant la parfaite adéquation entre l'aménagement de la nature et l'attente des différents usagers.

Les analyses comparatives de différents Parcs Naturels Régionaux et de certaines Réserves Naturelles montrent que leur objectif est de marquer les territoires tout en préservant la nature (dans un souci de garder le caractère « sauvage » de la nature en canalisant les visiteurs, par exemple.

Dans ces Parcs, on a une méthode de zonage, qui détermine les niveaux de conservation et d'utilisation des ressources, les besoins du public et de l'administration des parcs.

Une protection efficace dans ces espaces de tourisme et de loisirs nécessite souvent une compartimentation en :

- zone d'équipement touristique d'hébergement
- une zone de pénétration touristique de l'environnement naturel (zone d'entre deux)
- une zone de protection englobant les terrains circonscrits aux deux zones précédentes (exclusion de la visite touristique)

Il y a divers degrés de compatibilité, depuis la réserve intégrale – impénétrable par la fréquentation banale de loisir – jusqu'aux zones totalement ouvertes mais écologiquement surveillées, en passant par différentes formes de protection : soit limitées dans le temps et dans l'espace, soit interdisant un certain type d'installation fixe, soit avec régulation stricte des flux de visiteurs.

Différents degrés de protection peuvent être rencontrés entre les réserves intégrales et les espaces totalement libres d'accès.

On rencontre généralement une structure spatiale tripartite :

- zone périphérique (pour l'accueil des visiteurs)
- une zone de préservation spéciale : les « réserves intégrales » où flore et faune sont systématiquement protégés et l'accès est parfois interdit (zones primitives).
- une zone de milieu naturel où les activités humaines (agricoles, pastorales, forestières et de loisirs) sont réglementées (zones d'environnement naturel).
- une zone périphérique, ou zone de loisirs de plein air, sans interdits pour les équipements d'accueil et d'hébergement et toutes formes d'activités (zones de loisirs de forte densité)

D'après les analyses « anthropologiques » (Frédéric Bartczak, Johann Rage, 2002 : L'invention d'une destination touristique), il y a différents types d'espaces : le cosmos, monde civilisé qui regroupe l'espace humanisé (intra-muros) et l'espace domestiqué, et le chaos, le monde sauvage où personne ne s'aventure.

En conclusion, les espaces protégés semblent constituer de plus en plus un attrait touristique, mais il est nécessaire de développer des méthodes et des structures qui intègrent mieux les notions de la protection et de la gestion des espaces, de l'accueil et de l'encadrement touristique.

Les espaces naturels sont aujourd'hui perçus comme des espaces de qualité, par une qualité de protection et de gestion, pas nécessairement d'un environnement spectaculaire, exceptionnel, mais d'un espace de nature satisfaisant pour les sens, d'un territoire bien entretenu. Une qualité des services touristiques également (accueil, hébergement, animation, encadrement, actions pédagogiques et sportives).

Cela soulève tout de même la question du gage de qualité apporté par les labels, aujourd'hui de plus en plus nombreux.

## **Frédéric Bartczak**

Responsable Filière « Management des Sports et des Loisirs de Nature et de Montagne »

STAPS Font Romeu

Vice-doyen Faculté « Sports Tourisme », Université de Perpignan

Contact : [bartczak@univ-perp.fr](mailto:bartczak@univ-perp.fr)

Liens : Réseau des chercheurs et experts : [www.sportsnature.org](http://www.sportsnature.org)

### III.4.5 Questions et débat

- *Question du public* : Quelle est pour vous la signification du développement durable ?
  - *V. Horyniecki* : Au niveau des Parcs Naturels, la notion de développement durable est le fait de favoriser un développement économique respectueux de l'environnement et des zones rurales, qui s'inscrit dans la durée pour le respect des ressources et des générations futures.
  - *F. Certain* : C'est un équilibre entre l'économique, la protection de l'environnement et le côté social. Dans notre cas particulier, il consiste en une exploitation durable des espaces naturels, qui restent notre fond de commerce ! L'équilibre pour un séjour, c'est ses retombées : économiques et sociales, sur les acteurs locaux et prestataires de services, mais aussi environnementales, par la nouvelle image du territoire qui est acquise lors de ces séjours. La clientèle viens vers nous pour le sport, à nous de faire évoluer cette pratique sportive vers une découverte et un respect de l'environnement, via le contenu du séjour.
  - *F. Bartczak* : C'est la notion de *sustainable development*, développement « soutenable ». Par la suite chacun privilégie une définition selon son expérience, en l'orientant plutôt vers l'écologie, l'économie ou le social. Il y a le souci de l'« éco », l'économie et l'écologie, il n'existe pas réellement de bonne définition.
- *Question du public* : Dans le cadre des activités proposées par Languedoc Nature, parle-t-on surtout de sport ou de nature ?
  - *F. Certain* : Les contacts avec les clients et les propositions d'activités parlent surtout du sport, c'est par la suite que le côté nature est présent.
- *Question de Gilles Landrieu* : Comment s'articulent le comité technique et le CDESI ?
  - *B. Wouts* : Le comité technique se transformera fin 2008 en CDESI. Il prépare la démarche et la présentera au Comité de Pilotage.
- *Question du public* : La création des Parc Nationaux ne vient-elle pas à l'inverse de ce qui est recherché ?
  - *G. Landrieu* : La création d'un PN ne se fait pas n'importe où, seulement là où le patrimoine est exceptionnel et non pas pour l'attractivité des sites par rapport aux sports ou au tourisme. Ce sont des zones ouvertes.

## **III.5 2<sup>e</sup> Table-ronde : Quels outils pour sensibiliser les pratiquants à la connaissance et la protection des milieux naturels ?**

### **III.5.1 Intervention de Julien Vergne**

Un des gros problèmes dans le monde de l'escalade est le manque d'information, de sensibilisation, et de formation des grimpeurs vis à vis de l'environnement qui les entoure. L'ANA (Association des Naturalistes de l'Ariège), suite à son étude « Escalade & Biodiversité », a proposé et mis en place certains outils de communication. Ceci a été réalisé en concertation avec ses partenaires. En effet, les grimpeurs ne souhaitent pas que les sites d'escalade soient défigurés par des panneaux. Or, si les informations scientifiques ne sont pas diffusées aux pratiquants, il n'y a pas d'intérêt à faire ces études.

L'ANA a donc retenu trois types d'outils pour responsabiliser les grimpeurs :

- les plaquettes
- les sentiers d'interprétation verticaux (mis en place directement sur la falaise)
- et un DVD interactif, résultat d'un travail associant naturalistes et grimpeurs, présentant la biodiversité des falaises, les enjeux liés à certaines espèces et les effets de divers type d'équipement et d'escalade sur la biodiversité rupestre.

→ Diffusion du Teaser à la salle, à la suite de l'intervention

### **III.5.2 Intervention d'Anne-Marie Reboulet Le Club Alpin Français : des outils pour informer, expliquer, dialoguer, convaincre**

Les notions de droit, de devoir et de patrimoine sont présentes dans les déclarations adoptées par le Comité National Olympique et Sportif Français depuis 1999 :

- Droit : Tout homme a le droit à l'accès à la nature, dans le respect de ce patrimoine universel.

- Devoir : Dans l'esprit d'une démarche citoyenne universelle, le pratiquant s'engage à s'informer, à se former et à promouvoir, notamment auprès des jeunes, les principes relatifs à la conservation des milieux naturels.

Les pratiquants des sports de nature, qui désirent se déplacer dans un espace naturel de qualité, doivent être informés. Il est important de leur apporter les connaissances sur le milieu naturel dans lequel ils pratiquent leur(s) sport(s). Certains pratiquants libres (saisonniers) doivent également être informés, même si la période d'impacts est plus restreinte.

L'attente des pratiquants est de pouvoir se déplacer dans un environnement naturel, d'où leur désir d'espace et de connaissance. En France, 20 à 30 millions de pratiquants de sport de nature sont concernés dont notamment 14 millions de licenciés dans 35 fédérations sportives.

Face à cette fréquentation, il est nécessaire de prendre en compte les impacts sur le milieu naturel dus notamment à la sur-fréquentation, et de mettre en place des réglementations adaptées.

La question est de savoir comment articuler les diffusions technique et environnementale. L'implication de tous semble alors nécessaire pour diffuser l'information : loueurs, vendeurs, commerciaux, professionnels sportifs, salles de sports, etc.

Pour informer les pratiquants, différents supports sont utilisés comme les topos, revues spécialisées, conférences, expositions, sites Internet, forums, festivals, etc., mais aussi directement sur le terrain grâce à des sorties à thèmes ou des panneaux signalétiques (ex : sentiers sous-marins, sentiers d'interprétation des crevasses...), qui sont mis en place par les animateurs nature, les accompagnateurs moyenne montagne (qui ont une formation spécifique) et les gardes moniteurs.

La fédération de randonnée pédestre inclut dans ces topos des informations sur les milieux parcourus et touche un large public. Il est important aussi d'informer les sportifs de pleine nature de plus en plus urbains, qui s'entraînent en salle ou sur des stades avec des topos adaptés et de qualité.

L'éducation passe aussi par les fédérations sportives. Certaines, comme la fédération des clubs alpins et de montagne ou la fédération française de spéléologie, sont engagées dans l'information, l'éducation et la sensibilisation de leurs pratiquants et de leurs activités.

La fédération française de spéléologie a d'ailleurs été à l'initiative d'études d'impacts.

Il est également possible de partager sa passion par des journées thématiques (journée montagne propre, journée de la spéléologie avec visite de grottes), des actions d'éducation par l'implication du pratiquant et l'appropriation du milieu naturel (nettoyage des berges, éco-veille pour la préservation des sentiers).

Pour pratiquer un tourisme sportif socialement et écologiquement durable, il est parfois nécessaire de protéger un site en limitant son accès, comme c'est le cas pour le site du Mont Blanc, où une demande de protection par l'UNESCO au titre de patrimoine mondial de l'humanité, et soutenue par de nombreuses associations et fédérations sportives.

Les pratiquants ont une relation privilégiée avec leur milieu. Il est donc important de les éduquer, au même titre que les encadrants.

Plusieurs exemples de modules intégrés dans la formation des initiateurs :

- Canyon FFME : connaître l'impact de la pratique sur le milieu naturel et favoriser des comportements adaptés
- Escalade FFME : connaissance du milieu naturel, classement de milieux, interdictions (géologie, protection des rapaces)
- Randonnée FFCAM : le milieu montagnard, connaissance du milieu naturel et humain ; protection et préservation des sites

Malheureusement dans les fédérations sportives ces formations sont absentes au niveau moniteur et instructeur. La formation des accompagnateurs moyenne montagne sur ce sujet reste la plus conséquente.

L'autre façon d'éduquer est le dialogue et la rencontre. Il existe beaucoup de colloques sur ce sujet mais ce sont souvent des encadrants ou des cadres qui sont présents.

A l'issue du dialogue, il y a la convention (convention « vol libre » deltaplane et parapente entre le Parc National des Ecrins et la Fédération Française de vol libre), ou la charte (charte de l'escalade dans la montagne Sainte-Victoire), qui sont de bons outils car les pratiquants y adhèrent, donc s'impliquent.

De nombreuses initiatives émergent au niveau de l'éducation à l'environnement (réseau GRAINE) par l'école (classes vertes) ou les séjours de vacances.

Il semble y avoir une demande croissante des usagers mais aussi l'augmentation des conflits d'usage. L'enjeu environnemental, la gestion des milieux et des espèces est un sujet d'intérêt et il est nécessaire de continuer la communication et la coordination car les interdits ne sont pas toujours là où on le pense.

*Voici l'espace. Voici l'air pur. Voici le silence.*

*Tout ce qui vous manque dans les villes  
Est ici préservé pour votre joie.*

*Eaux libres : hommes libres.  
Ici commence le pays de la liberté.  
La liberté de se bien conduire.*

*Samivel*

### **Anne-Marie Reboulet**

Membre de la Commission Nationale de Protection de la Montagne  
Fédération Française des Clubs Alpains et de Montagne (FFCAM)

Contact : [azalais90@gmail.com](mailto:azalais90@gmail.com)

Liens : <http://www.ffcam.fr/>  
<http://montpellier.ffcam.fr/>

## III.5.3 Intervention de Nathalie Durand Intégrer le Développement Durable dans les sports de nature : des connaissances aux outils !

Le sport est une activité humaine et économique qui comme toute activité, possède des impacts (conflits de partage du territoire, dégradation de la biodiversité, etc.). Cependant, si on le considère comme un outil, l'éducation par le sport peut représenter un levier pour le développement durable, par les valeurs qu'il partage (respect des règles, équité, esprit d'équipe, etc.).

En ce sens, les sports de nature peuvent être perçus du côté de leurs impacts sur la société, et du côté de leur rôle éducatif, axé sur tout le public : les valeurs sont différentes.

Il existe trois échelles différentes en interrelation :

- l'échelle locale : le sportif et sa santé, son bien-être, le coût de sa pratique, les impacts locaux sur l'environnement.

- l'échelle intermédiaire : le sportif et son alimentation, ses déplacements, l'achat de son matériel sportif, la gestion de ses déchets, le partage de l'espace avec d'autres utilisateurs.

- l'échelle globale : le sportif contribue à l'augmentation ou à la diminution des gaz à effet de serre, de la biodiversité, de l'utilisation de modes de consommation plus viables, plus équitables.

Le 21<sup>ème</sup> siècle présente de nombreux défis, comme par exemple la dégradation des écosystèmes, les changements climatiques, des modes de consommation et de productions irresponsables, la dégradation de la qualité de l'eau, ou encore l'érosion des sols.

La connaissance et la compréhension de ces problèmes sont indispensables, afin de pouvoir s'orienter vers un développement durable des sports de nature. On peut appréhender la notion de développement durable à l'aide de différentes architectures mentales basées sur ses 3 axes principaux : l'environnement, le social, et l'économie (Mate, 1999).

Le concept de développement durable est un concept très complexe qui nécessite de prendre en compte certaines notions telles que les processus, les interactions, les interdépendances.

Les outils doivent permettre d'envisager les solutions à apporter pour un développement responsable des sports nature, par la connaissance. Par exemple favoriser l'intégrité et l'équité sociale, développer une économie responsable, lutter contre les émissions de gaz à effet de serre en favorisant des modes de production et de consommation responsables, préserver la biodiversité, communiquer sur le développement durable.

De manière plus concrète, cela peut se traduire par :

#### **La promotion :**

- de l'insertion par le sport
- du développement d'actions avec des partenariats locaux pour donner une valeur économique et sociale au sport
- des pratiques sportives traditionnelles ou régionales
- de l'utilisation privilégiée des transports en commun, covoiturage, pédibus, ou vélobus
- de l'achat des articles de sports minimisant l'impact environnemental et social (vêtements, ballons, chaussures, etc.)
- des dons d'équipements sportifs
- de l'élaboration d'Agenda 21 du sport dans les établissements scolaires, les clubs sportifs
- des aliments et des boissons issus de l'agriculture biologique et du commerce équitable, ainsi que des produits du terroir.

#### **La diminution :**

- de l'impact du nombre de pratiquants sportifs et spectateurs sur les espaces naturels (site et itinéraire, rural-forestier, aquatique, aérien, sur circuit, sur terrain, en salle)
- de l'impact des activités sportives sur l'air, la qualité et la consommation de l'eau, la consommation d'énergie, le tri des déchets
- de la croissance de la consommation des articles de sport, la consommation d'espace et infrastructure sportive.

#### **La gestion :**

- des flux de matière et d'énergie (eau, énergie, déchet, qualité de l'air)
- des déchets (ramassage, recyclage, réutilisation, réparation)

Les outils efficaces pouvant être mis en place sont divers :

- **Les partenariats** qui doivent être établis entre les différentes instances sportives telles que l'Etat, les entreprises, les clubs, les fédérations, ou les manifestations sportives, et différentes structures comme les associations, les centres de recherche, les fournisseurs, les

entreprises, les médias. Ces partenariats permettraient la mise en place d'un développement durable des sports de nature.

- **L'enseignement sportif** qui nécessite des aménagements afin de s'adapter aux besoins actuels et futurs de sensibilisation aux impacts, et d'incitation à des pratiques durables des sports de nature. Cela doit se traduire par une formation spéciale pour les formateurs (la formation initiale d'il y a quelques années n'était pas particulièrement axée sur l'idée de développement durable), de même que pour les responsables de l'encadrement sportif, et les pratiquants eux-mêmes (par exemple en calculant l'empreinte écologique de leur activité).

- **La mise en situation** est un bon outil pour un développement durable des sports de nature.

Il faut proposer une activité sportive de nature incluant à la fois les dimensions environnementales, économiques, et sociales. Par exemple pour les modalités environnementales, on peut mettre en place le tri des déchets, prévoir sur le circuit une animation où on simule à vélo le transport des déchets recyclables vers les poubelles ad hoc. Pour les modalités sociales, dans le rapport aux autres, on peut prévoir une animation pour saluer des usagers sportifs et non sportifs. Enfin, concernant les modalités économiques un circuit vélo dans une épicerie de commerce équitable peut être mis en place.

- **Le calcul de son empreinte écologique**, c'est-à-dire la surface nécessaire pour produire ses principales ressources et pour stocker ses déchets, est également un bon outil de sensibilisation. (cf. empreinte écologique de l'activité d'un cycliste, Mathis Wackernagel et William Rees, 1999).

→ Comment mener à bien un projet sportif durable ?

Un tel projet doit prendre en compte à la fois les différents enjeux environnementaux, sociaux, et économiques ainsi que des critères fondamentaux tels que l'éthique, le long terme, la transversalité, les interactions, les indicateurs monétaires, et l'intérêt éducatif.

Pour atteindre les objectifs inhérents à ce concept, il semble nécessaire d'inclure à la fois des clauses sociales, environnementales et économiques à ce dispositif. Ceci par le biais de chartes, de cahiers des charges des fournisseurs, de plans de déplacement, etc.

En plus de ce dispositif contractuel, il existe également des dispositifs financiers pour aider à la création et à l'accompagnement de projets, comme par exemple certaines banques (exemple livret écho mer), l'ADEME, l'Agence de l'eau, les Contrats Plan Etat Région, les fondations du sport, les aides financières européennes (life +), les CNDS, ou encore les collectivités territoriales.

Il est nécessaire de mettre en place une stratégie, qui peut par exemple s'appuyer sur le tableau de bord prospectif (Robert S. Kaplan et David Norton, 1992)

Une mission, vision, direction (qui sommes-nous, que voulons-nous faire, que pouvons-nous faire ?), des choix stratégiques (quelle voie emprunter ?), une déclinaison des choix (comment faire ?), une mise en œuvre précise (comment s'assurer de la réalisation ?), et un contrôle (comment suivre et mesurer ?)

Enfin l'évaluation fréquente de son projet est indispensable. Elle permettra d'améliorer l'action, d'inciter à la reproduire, et de communiquer sur le sujet.

**L'Observatoire Sport et Développement Durable (OSDD), association loi 1901**

L'OSDD a pour but de fédérer, informer, former, animer et concevoir des outils opérationnels sur la thématique du sport et du développement durable.

Ses actions :

- Une banque de données et un espace d'échange, sur Internet
- La création d'un ouvrage sur le nautisme et le développement durable : « Environnement, solidarité, emploi : le nautisme au 21e siècle »
- Propositions au Groupe de Travail de l'Education au Développement Durable (GTEDD), (mis en place suite au Grenelle de l'environnement) d'intégrer l'Education au Développement Durable dans l'Education Physique et Sportive
- Formation CNFPT, sport et développement durable (mai 2008, Toulouse).

Ses missions :

- Fédérer les acteurs
- Mutualiser les connaissances
- Inciter les organisations sportives à agir
- Participer à des actions de sensibilisation et de formation
- Accompagner des projets (manifestations sportives, fonctionnement d'un club, collectivités territoriales, entreprises...)
- Intégrer le développement durable dans chaque organisation sportive (clubs, fédérations, ministères, entreprises, villes,...).

En conclusion, l'alliance du sport et du développement durable est un formidable outil pour fédérer les énergies, pour l'avenir de notre planète et de ses habitants, pour un esprit sain dans un corps sain, sur une planète saine.

## **Nathalie Durand**

Fondatrice et directrice générale de l'Observatoire Sport et Développement Durable (OSDD)

Contact: [nathalie.durand@osdd.fr](mailto:nathalie.durand@osdd.fr)

Liens: [www.sport-durable.com](http://www.sport-durable.com)

Note : Le document complet est disponible avec les présentations des intervenants.

### Bibliographie:

- Nicolas Stern, Janvier 2006: The Stern review. The Economics of Climate Change.
- Christian Aid, 2007 : Marée humaine : la véritable crise migratoire. Rapport publié par une ONG britannique in <http://www.christian-aid.org.uk>
- Mathis Wackernagel & William Rees, 1999 : Notre empreinte écologique. Edition Eco-société
- Bourg D., Rayssac G.L., 2006 : Le développement durable : maintenant ou jamais. Edition Gallimard.
- Programme mondial pour l'évaluation des ressources en eau : l'eau pour les hommes, l'eau pour la vie. Rapport mondial sur la mise en valeur des ressources en eau, Edition UNESCO in <http://unesdoc.unesco.org/images/0012/001295/129556f.pdf>
- René Passet, janvier 1996 : L'économie et le vivant. Edition Economica.
- Kaplan R. & Norton D., 1992 : Le tableau de bord prospectif. Edition organisation.
- Nathalie Durand, 2007 : Un esprit sain dans un corps sain dans un territoire sain. In [www.diagnostic.osdd.fr](http://www.diagnostic.osdd.fr)
- Nathalie Durand, janvier 2008 : Contribution complémentaire pour la mise en place du dispositif EDD : « Un sport sain dans un corps sain dans un territoire sain : L'EPS au 21e siècle : Reconsidérer l'usage du sport par rapport aux enjeux planétaires ! ».
- Pour les travaux de l'auteur, consultez <http://www.sport-durable.com> (rubrique mon CV)

### III.5.4 Intervention de Jean-Paul Salasse

Il y a un retour en arrière avec les sports de nature. Le public a depuis très longtemps un véritable « désir de nature ». Il en a de plus en plus besoin, pour des raisons sociologiques. Ce désir est mêlé à une « peur de la nature » (cf. les travaux de François Terrasson). Il y a donc un paradoxe entre le désir d'activités de nature, et la peur de celle-ci. Exercer un sport de nature, c'est aller vers ce désir, et se confronter à cette peur. Le naturaliste a le même sentiment de désir et de peur mais c'est une peur de la destruction, du caractère éphémère du spectacle naturel.

Aucun sportif ne voudrait exercer son sport dans une rivière polluée ou une forêt remplie de déchets. Chaque sportif a ainsi envie d'évoluer dans une nature la plus « idéale » possible : c'est la « Plénitude ». Elle fait référence à la notion de « Pleine » Nature. C'est le mot le plus important des sports de pleine nature. En effet, on se dirige vers la nature pour se procurer du bien-être, se sentir mieux, pour acquérir sa propre « Plénitude ». Il y a donc une idée de plénitude forcément positive.

Mais alors pourquoi les sports de nature peuvent-ils être dangereux pour la nature ?

Les réflexes vis-à-vis de la nature ne sont pas innés ; le public est de plus en plus citadin, il a perdu la culture de la ruralité et il y a une rupture avec le rapport à la nature. Il faut réapprendre ce qui n'est plus spontané (comme refermer une clôture, ne pas casser les branches...). La nature Pleine de gens et Pleine de citadins se développe. Les activités de pleine nature sont dirigées vers la nature, y compris dans l'esthétisme, les gens se plaisent dans sa beauté.

Il y a actuellement un manque d'offre dans la formation des professionnels encadrants, ainsi que vis-à-vis du public, qui souvent pense que la nature est soumise à leur désir. Il faut donc augmenter cette offre, qui ne doit pas être uniquement moralisatrice en faveur de la protection de la nature, mais également mettre l'accent sur l'intérêt du sportif à conserver une nature intacte et répondant ainsi à ses désirs. En effet, le vrai plaisir est d'être dans une nature qui comble nos désirs, le sportif aura donc tout intérêt à protéger cette nature. Les échanges entre les acteurs, associations naturalistes et clubs sportifs, doivent également être plus nombreux, et pas seulement contentieux. Il faut un réel rapprochement, et pour cela il faut que chacun de nous y mette du sien.

#### **Jean-Paul Salasse**

Directeur de l'Association des Ecologistes de l'Euzière  
Président du GRAINE Languedoc-Roussillon  
(Groupe Régional d'Animation et d'Initiation à la Nature et à l'Environnement)

Contact : [jean\\_paul.salasse@euziere.org](mailto:jean_paul.salasse@euziere.org)

Bibliographie : Terrasson François (1997) : La peur de la Nature : Au plus profond de notre inconscient, les vraies causes de la destruction de la nature. Editions Sang de la Terre, 192p.

### III.5.5 Questions et débat

- *Question du public (représentant de France Nature Environnement)* : Monsieur Salasse, votre point de vue est très intéressant, et il serait utile d'en faire part au Comité Technique des CDESI.

- *JP. Salasse* : J'y participe. N'ayez crainte, le ver est dans le fruit...

- *Question de Daniel Auclair* : Quelle est la conception, le rapport à la nature des sportifs ?

- *AM. Reboulet* : La majorité des pratiquants sont des citoyens, ils choisissent où pratiquer leur sport, en ville ou dans un milieu naturel. Parfois les citoyens perçoivent la nature comme une grande salle de jeu, d'où l'importance de l'éducation aux règles et au respect du milieu naturel, de cette nature qu'ils ont choisie car s'y sentent bien, en ont besoin. Il y a ambiguïté, car les pratiquants aiment cette nature et en sont les premiers protecteurs, ils sont demandeurs de sa conservation, pour pouvoir pratiquer leurs activités, mais ils sont également les premiers pollueurs.

- *M. Pujol* : Pour moi, il y a deux types de pratiquants que l'on peut distinguer : les fédérés, pratiquants réguliers, amoureux de la nature, qui sont au courant des réglementations sur la protection de l'environnement (directives, chartes, etc.), et les pratiquants touristiques occasionnels, qui l'aime également mais sont souvent moins attentifs, car possèdent moins de connaissance sur la législation et les impacts sur le milieu naturel.

- *Remarque du public* : Je ne suis pas d'accord avec cette dernière réponse, pour moi les personnes adhérentes en club se dirigent moins vers les espaces naturels, ils restent à proximité des moyens de transports.

- *Question du public* : Pourquoi n'y a-t-il pas de formation à l'environnement dans les formations du CREPS ?

- *AM. Reboulet* : C'est une formation très longue à mettre en place, mais on tend vers plus de sensibilisation à l'environnement dans ces formations.

- *Remarque du public (représentant de la Fédération Française de Randonnée Pédestre)* : Effectivement, les formations d'accompagnateurs moyenne montagne incluent une partie environnement, et des stages thématiques de 2 jours de découverte et sensibilisation à l'environnement sont désormais organisés pour les fédérés.

- *Note complémentaire de Julien Vergne* :

En tant qu'éducateurs sportifs pour les sports de nature, nous avons une responsabilité quant à l'impact de nos activités sur l'environnement (qu'on le veuille ou non) et donc, nous avons le devoir de prendre en compte cet environnement, ne serait-ce que pour pouvoir pratiquer nos activités le plus longtemps possible, et de sensibiliser les gens que nous encadrons sur cette richesse et l'impact que nous avons dessus.

Car qui mieux que les sportifs eux-mêmes peuvent transmettre ce type de connaissance aux pratiquants ?

C'est une démarche et un état d'esprit qu'il est souhaitable de voir se généraliser dans le monde des sports de nature, à l'heure où tout le monde parle de développement durable.

## IV Conclusion

Le colloque « sports de nature : quelle gestion pour un développement durable des territoires », a été riche en information et en discussion. Il a permis la rencontre entre gestionnaires, professionnels, pratiquants, associations, fédérations. Cette diversité des acteurs réunis a confronté des points de vue différents, qui ont permis à chacun de prendre en considération les attentes de l'autre. Les échanges d'expériences ont été nombreux et des difficultés nouvelles ont été soulevées.

La qualité des conférences de la matinée a permis la compréhension du contexte socio-économique qui entoure les sports de nature ; des enjeux économique aux difficultés liées à l'incertitude des impacts. Le cadre juridique des pratiques sportives de nature a ensuite été précisé.

Le témoignage des acteurs de terrains et gestionnaires a apporté une vision concrète des pratiques sportives, et des problèmes liés à leur gestion.

L'expérience de Julien Vergne nous a montré la nécessité d'effectuer des études quantitatives sur les impacts. Les expériences positives de concertation entre les différents acteurs, et d'implication des pratiquants dans la préservation des sites, ont été mises en avant.

La charte mise en place par le Parc National de Port-Cros est également un bon outil pour responsabiliser les sportifs. Le témoignage de Claude Peschier a amené une vision temporelle des pratiques sportives, mettant en évidence l'augmentation de la fréquentation des sites, qui constitue actuellement le principal problème de nombreux sports de nature.

La question de la gestion durable des sports de nature au niveau des territoires a été soulevée lors de la première table-ronde.

L'écotourisme sportif est un moyen de développer durablement les espaces ruraux, apportant des bénéfices économiques et sociaux, dans le respect de l'environnement.

Au niveau départemental, le PDESI se met en place actuellement. Par le biais de sa commission départementale, il effectue le lien entre les collectivités territoriales et les écologues. Il permet ainsi la gestion intégrée des sports de nature sur le territoire Héraultais.

Au sein des parcs et réserves, les expériences locales de gestion et d'évaluation des impacts sont en voie d'être partagées, par le biais de guides techniques à l'usage de tout gestionnaire d'espaces naturels. Ces échanges sont nouveaux et porteront leurs fruits d'ici peu de temps.

Parce que la réglementation ne suffit pas à limiter les impacts des sports de nature, la deuxième table-ronde nous a présenté plusieurs outils permettant une pratique plus respectueuse de l'environnement.

C'est le manque d'information des pratiquants qui a été mis en cause. Pour y remédier, plusieurs outils déjà expérimentés, ou en cours d'élaboration ont été proposés. Ainsi, si les plaquettes et panneaux d'interprétation restent une bonne méthode de sensibilisation, le DVD interactif en cours de réalisation par Julien Vergne est un outil des plus innovant à l'heure de la communication numérique. Le manque de formation des encadrants a également été relevé lors des débats. Il est donc important de développer les actions d'information, de sensibilisation, de formation et d'éducation à l'environnement des pratiquants, des encadrants, et de leurs activités. Les actions des fédérations sportives doivent être renforcées dans ce sens.

Le discours de Jean-Paul Salasse a mis fin à cette journée, en nous invitant à une réflexion profonde sur notre rapport à la nature.

Nous espérons que ce colloque et la publication de ses actes participeront à l'émergence d'une prise de conscience collective de nos impacts sur l'environnement, de la nécessité de concertation entre les multiples acteurs, des actions de formation et de sensibilisation des pratiquants, pour un développement durable des sports de nature.

## V Annexes

### V.1 Annexe 1 : Affiche du colloque

Les affiches ont toutes été imprimées sur support papier recyclé, conformément à l'éthique de l'organisation.



The poster features a teal background with a white silhouette of a person rappelling down a rope on the right side. A vertical stem with several white flowers and green leaves runs along the right edge. The text is arranged in a clear, hierarchical layout.

**Mercredi 30 Janvier 2008**

**COLLOQUE**  
*La gestion intégrée des sports de nature : pour un développement durable des territoires ?*

**Université  
de Montpellier II**

**UFR Sciences**  
Amphi Dumontet, Bât. 7

**Entrée Libre**

Plus d'infos sur  
<http://colloquesiegb.free.fr/sports&nature>

Centre d'Ecologie  
Fonctionnelle et Evolutive

UNIVERSITÉ MONTPELLIER 2  
SCIENCES ET TECHNOLOGIES

MAIF  
ASSUREUR MILITANT

ARTIO

## **V.2 Annexe 2 : Article paru dans la revue bimensuelle Altissimo'ts n°6 (Décembre-Janvier 2008)**

Rubrique Ecologie

### **L'impact de l'outdoor sur la Nature**

Les sites naturels sont de plus en plus fréquentés par un public amoureux de la nature, mais souvent mal informé sur la fragilité des milieux et les différents impacts de son activité sur l'environnement. Dégradation des berges avec le canoë-kayak, piétinement du substrat et raclage des fonds avec le canyoning, chaque pratique a ses effets directs ou indirects sur la faune et la flore, et l'escalade n'est pas en reste... Une étude pilote intitulée 'Escalade et Biodiversité' a été menée par Julien Vergne (chargé d'étude à l'Association des Naturalistes de l'Ariège) en collaboration avec la FFME pour évaluer les conséquences des pratiques de l'escalade sur la biodiversité des falaises.

Caractérisées par l'absence de sol, la sécheresse, la verticalité et une forte insolation, les falaises sont en effet des écosystèmes originaux abritant une faune et une flore remarquables. Or, on constate que la purge des voies et le nettoyage des baquets dans les sites d'initiation (où la pente est particulièrement faible) provoque la disparition de failles et d'écaillés rocheuses où s'accumule l'humus, lieu de vie privilégié pour une bonne partie de la faune et de la flore locales. Certains petits arbres comme les genévriers peuvent aussi être coupés ou arrachés. Si cette espèce est apte à se développer dans des conditions extrêmes et bénéficie d'une longévité exceptionnelle, elle a aussi une croissance très lente : il faudra plusieurs centaines d'années à un petit genévrier arraché pour repousser...

La fréquentation souvent trop importante des sites occasionne pour sa part des perturbations qui touchent les grands rapaces : les vires et trous des falaises constituent un lieu privilégié de nidification pour ces espèces qui recherchent un abri loin des prédateurs et des dérangements. Même discrète, la présence humaine peut donc avoir de graves conséquences, surtout en hiver lorsque les conditions de vie sont difficiles et lors des périodes de nourrissage, d'envol des jeunes, et de reproduction. L'animal en vient à quitter son lieu de vie et se réfugie vers d'autres espaces où la nourriture fait parfois défaut. Limiter la longueur des voies peut être une solution face à ce problème. Mais surtout, si vous constatez la présence d'un oiseau nicheur sur une voie, changez de secteur et signalez-le...

*Cet article nous a été fourni par les étudiants montpelliérains en Ingénierie en Ecologie et en Gestion de la Biodiversité. Ils organisent le 30 janvier un colloque d'information sur les sports de nature qui se déroulera à l'Université Montpellier 2 : l'occasion d'évoquer l'ensemble des solutions à envisager... et dont nous reparlerons!*

Infos: <http://colloquesiegb.free.fr>

## V.3 Annexe 3 : Le budget

Les subventions accordées par nos partenaires publics et nos sponsors ont permis d'assurer les frais d'hébergement, de transport, et de repas des conférenciers, ainsi que les frais liés à l'organisation de l'événement (impression des affiches, envoi des invitations, alimentation pour la journée du colloque, etc.).

<b>CHARGES</b>							
<b>Matériel</b>	<b>Valeur unitaire</b>	<b>Quantité</b>	<b>Total</b>	<b>Communication</b>	<b>Valeur unitaire</b>	<b>Quantité</b>	<b>Total</b>
Location salle	0,00	4	0,00	Affiches A2 (communes)	6,58	21	138,18
Location matériel sono/hifi	0,00	4	0,00	Affiches A3 (communes)	0,82	45	36,90
<b>Total matériel</b>			<b>0,00</b>	Affiches A3	0,80	144	115,20
				Dépliant A4	0,53	170	90,10
<b>Intervenants &amp; CoPil</b>	<b>Valeur unitaire</b>	<b>Quantité</b>	<b>Total</b>	Cartouches d'encre	8,98	6	53,85
<u>Transport (SNCF):</u>				Papeterie (ramette)	5,50	2	11,00
aller/retour Paris-Montpellier	77,00	1	77	200 enveloppes timbrées	6,33	20	126,50
aller/retour Bessens-Montpellier	53,40	1	53,40	Lettres recommandées	3,96	4	15,84
aller/retour Paris-Montpellier	151,6	1	151,6	Carte téléphonique	15,00	2	30,00
				<b>Total Communication</b>			<b>617,57</b>
<u>Transport (routier):</u>				<b>Alimentation</b>	<b>Valeur unitaire</b>	<b>Quantité</b>	<b>Total</b>
Grenoble-Montpellier	54,00	2	108,00	<u>Pauses (5):</u>			
Vallon Pont d'Arc-Montpellier	24,00	2	48,00	200 mini viennoiseries	50,00	2	100,00
Mirabel-Montpellier	35,6	2	71,20	Biocoop			48,89
Perpignan-Montpellier	39,95	2	79,90	Super U			75,63
<u>Transport (autre):</u>				sandwich	3,20	2	6,40
Tickets TAM			60,40	Fromages			17,85
<u>Hébergements</u>				Divers			28,21
Nuits d'hôtels	63,85	5	319,25	saucisses sèches	8,84	2	17,69
Repas du soir	19,10	11	210,10	1L de jus de fruits	1,75	25	43,75
				<u>Repas Midi</u>	20,00	31	620,00
				<b>Total Alimentation</b>			<b>958,42</b>
<u>Défraiement intervention</u>							
Intervenants & CoPil	100	2	200				
Animateur	150	1	150				
<b>Total Intervenants &amp; CoPil</b>			<b>1528,85</b>				
				<b>TOTAL CHARGES</b>			<b>3104,84</b>

<b>PRODUITS</b>	
<b>Subventions publiques</b>	
CEFE-CNRS	1 000 €
DRDJS	1 000 €
<b>Total subventions publiques</b>	<b>2 000 €</b>
<b>Sponsoring</b>	
Hérault Sport	1 000 €
MAIF	100 €
ARTIO	4,84 €
<b>Total sponsoring</b>	<b>1 104,84 €</b>
<b>TOTAL PRODUITS</b>	<b>3104,84</b>